

LA DEMANDE DES SOLDATS EST REFUSEE PAR LE GOUVERNEMENT

Le gouvernement Borden déclare par l'entremise du premier ministre intérimaire, qu'il ne donnera aucune autre gratification aux soldats de retour du front — Une étude soignée de la nouvelle loi électorale — Des Ontariens protestent contre la nouvelle mesure.

NOTRE INDEMNITE DE GUERRE DE L'ALLEMAGNE

(Tribune de la presse)

Ottawa, 9.—Des questions d'un grand intérêt ont été soulevées à la Chambre aujourd'hui avant l'ordre du jour.

M. P. R. Du Tremblay a demandé au gouvernement si Sir W. Wiseman, financier anglais, venait au Canada pour régler la question de notre indemnité de guerre. On se souvient que l'an dernier M. Du Tremblay, présenta une résolution à ce sujet et Sir Thomas White lui dit que nos représentants à Versailles surveillaient nos intérêts. Cette année, Sir George Foster n'a pas fait une réponse beaucoup plus satisfaisante, mais l'idée lancée fera certainement son chemin.

La question du français revient sur le tapis presque tous les jours. Ainsi, M. Archambault a fait observer au ministre des Finances qu'il recevait de la Saskatchewan une lettre dans laquelle il est dit qu'il est impossible là-bas de se procurer une formule française requise de toute personne qui doit payer l'impôt sur le revenu. Sans faire d'observation, sir Henry Drayton se contenta de demander au député de Chambly-Verchères de lui transmettre la lettre.

Sir George Foster fit une déclaration par laquelle le gouvernement s'oppose à donner une gratification ou boni en argent aux soldats, tel que demandé par la convention des Vétérans à Montréal, ou d'autres associations de militaires de retour. Il a, une fois encore, exposé l'oeuvre du gouvernement en vue d'aider les soldats à rentrer dans la vie civile, et répété tout ce qui a été fait pour subvenir aux besoins des dépendants des soldats tombés à l'ennemi, sans oublier les invalides à tous degrés.

Une grande partie de la séance a été employée à l'étude de la loi électorale. Il y a eu une infinité de changements de toute sorte de faits à la loi ancienne et on trouve, ici et là, l'influence de M. Rowell qui a, par exemple cherché à faire utiliser sous déguisement sa gendarmerie royale du nord-ouest pour maintenir l'ordre pendant les élections, au cas de troubles et qui a cherché à faire de cette journée une journée absolument sèche, en prohibant l'usage des liqueurs, même à la maison.

D'excellents Ontariens ont trouvé que c'était aller trop loin et n'ont rien épargné pour revenir à l'ancien état de choses.

La discussion des clauses dites contentieuses se poursuit lentement.

LA DECLARATION DE M. FOSTER

Voici les déclarations de Sir George Foster en rapport avec les boni réclamés par diverses associations de vétérans.

Avant de passer à l'ordre du jour, dit le premier ministre suppléant, je désirerais faire une courte déclaration concernant le paiement de certifications ou boni aux soldats de retour du front.

Il y a eu des requêtes de faites par l'Association des Vétérans, à la suite des réunions de la convention tenue à Montréal et d'autres de présentées par des représentants de certaines associations de soldats ayant leur bureau chef à Toronto. Dans les deux cas, on réclamait le paiement d'une gratification en argent, mais il y a des différences quand à la méthode d'en faire la distribution. Sur cette question, le gouvernement a dit ce qu'il pensait l'an dernier, après un examen consciencieux et une enquête très étendue par un comité parlementaire.

A ce moment, le gouvernement déclare qu'il n'était pas possible d'accéder à une telle demande. Depuis cette date cette question a été à plusieurs reprises l'objet de la considération du ministre et l'on en est venu à la conclusion qu'il n'était pas possible de changer d'opinion. Il faut tout d'abord ne pas perdre de vue l'état financier du pays. Un projet de cette nature exigerait entre 400,000,000 et un milliard de piastres. Il ne faut pas négliger cet aspect de la question avant d'arriver à une conclusion. D'ailleurs, le gouvernement avait cru que le meilleur moyen d'aider les troupes à réintégrer leur condition, dans la vie civile, était de mettre en main une somme en argent. Il fit une revue de tout ce que le gouvernement avait fait pour venir en aide aux soldats, depuis le temps où il eut à traiter avec les invalides de toutes sortes, sans compter tout ce qui a été accompli depuis la signature de l'armistice.

Il passa ensuite au comité qui s'occupe des pensions et dit que rien ne serait épargné pour venir en aide aux soldats invalides, aux dépendants des soldats décédés, en un mot pour aider à tous ceux qui sont dans un besoin réel. Sir George Foster dit qu'il n'était pas facile de régler une question de cette nature au cours d'une seule session et même après plusieurs sessions. Le problème du soldat de retour est devant nous et les hommes d'affaires du pays. La Chambre toute entière doit aider au gouvernement à lui donner la meilleure solution possible. C'est le devoir de la nation de reconnaître les sacrifices accomplis par ses braves, ceux qui ont porté le poids de notre effort de guerre, de les chérir toujours et de les entourer de la plus chaude sympathie.

M. King fit alors observer que ces déclarations ayant été faites avant l'ordre du jour, il n'était pas possible de faire de commentaires à l'heure actuelle et demanda au gouvernement s'il serait permis d'y revenir plus tard.

Sir George dit qu'il aurait occasion

puté de Chambly-Verchères de lui transmettre cette correspondance. C'est dire qu'il n'a pas voulu donner de réponse satisfaisante.

L'hon. M. Mackenzie King demanda au gouvernement si les brefs d'élection avaient été émis par le comté d'Elgin, et le premier ministre en exercice répond négativement.

Au dire de toute la Chambre, M. Sutherland, un vrai fermier tory de l'Ontario, demanda au ministre si la "Gazette Agricole" était encore publiée en langue anglaise, car, dit-il, depuis quelque temps je ne reçois plus que des exemplaires en langue française. Le Dr. Tolmie rassura les craintes de son ami.

La Chambre se forma ensuite en comité pour l'étude du projet de loi électorale. Il y a eu des observations de toutes sortes de faites en comité, pendant l'étude du projet de loi électorale. Ainsi pendant que l'on discutait les clauses se rapportant à la mise en nomination des candidats, M. Fielding déclara que le gouvernement serait bien avisé en émettant les brefs d'élection pour tous les sièges vacants, le même jour. Aujourd'hui, dit-il, les comités de St-Jacques et Témiscamingue se sont donnés des représentants, alors que le comté d'Elgin est encore vacant.

M. Guthrie fit observer, qu'après les changements survenus à la loi électorale l'an dernier le gouvernement était tenu de faire les élections partielles dans les six mois de la date d'une vacance.

A l'article 45, se rapportant au scrutin, la phrase se lisait à peu près comme suit : "Tous les bulletins devront être semblables, en autant que possible, etc."

M. Denis insista pour que tous les bulletins soient semblables, portant les noms des candidats tels que donnés le jour de la nomination.

Le projet actuel allégeait les pénalités dans le cas de fraude. M. King s'éleva contre cette manière de procéder. Un officier rapporteur déqualifié est possible d'emprisonnement pour une période de cinq ans et d'au moins un an. Tout autre officier employé pendant une élection et convaincu de fraude est passible de trois ans d'emprisonnement et d'au moins un an.

M. Guthrie proposa de donner un certificat à l'agent d'élection d'un candidat qui pourrait être retenu loin du bureau de votation où il a droit de vote et se trouve ainsi privé du droit de vote.

M. McGibbon demanda que l'on donne trois certificats au lieu de deux, comme par le passé, pour chaque bureau de votation. M. Denis dit au comité qu'il fallait se garder d'émettre un trop grand nombre de certificats de cette nature. Il faut surtout, dit-il, prendre les mesures pour que l'on en tienne un compte strict et que le candidat y ait accès et puisse se rendre compte de l'usage qui en a été fait le jour de l'élection, ou après l'élection, à l'aide de coupons numérotés.

Le comité discuta aussi l'emploi du crayon de mine. D'abord, il devait toujours y en avoir un à la disposition des électeurs, il devait être bien aiguisé, etc. ; on rappela que certaines élections avaient été annulées par suite de marques faites à la plume réservoir, maintenant que chacun en a une sur soi.

AU SENAT.

Le sénat aujourd'hui nomma un comité spécial chargé de faire une enquête sur la désirabilité du développement de l'huile schisteuse, et de faire un rapport sur ce sujet. Le comité choisit sa liste de sénateurs suivants : Girroir, Domville, Donnelly, Thibodeau, McBodeau, McMeans, Turfiff, Schaffner, Willoughby, Ratz et Fowler.

Le bill transérant les pouvoirs du commissaire de la police fédérale au commissaire de la police royale de l'Ouest du Canada est délibérée en comité et rapporté.

Le sénat s'ajourne à mardi.

L'EVACUATION DE LA CRIMEE

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 9.—Un communiqué radiographique bolchéviste reçu de Moscou aujourd'hui, dit : "L'évacuation de Crimée par les troupes du général Denekine se poursuit hâtivement et les débris de l'armée volontaire, percevant la futilité de résister plus longtemps ont refusé de combattre et quittent le pays en s'embarquant sur les navires."

UNE TREVVE

Londres, 9.—Des rapports radiographiques de Moscou disent que le gouvernement finlandais est prêt à envoyer des délégués à Teijokki, sur la frontière russe, le 10 avril, pour négocier une trêve. Le gouvernement des soviets annonce sa décision d'accepter la proposition de la Finlande.

SUR LA MER NOIRE

Constantinople, 9.—Les bolchéviki ont pris le port de Tuapsie, en Circassie, sur la mer Noire. La prise de la ville a eu lieu hier.

M. CLEMENCEAU SERAIT MALADE

(Cable de la Presse Associée)
Le Caire, 9.—Georges Clemenceau, ex-premier ministre de France, a abandonné le projet de voir Jemala et le canal de Suez après consultations de ses médecins.

M. Clemenceau quittera le Caire pour Alexandrie d'où il s'embarquera pour la France.

LA FRANCE AUGMENTERA SON ARMEE D'OCCUPATION

Il y eut encore du sang versé à Francfort, hier — Le représentant des Etats-Unis, après avoir échangé des câblogrammes avec Washington, donne sa démission de la commission inter-alliée.

Paris, 8.—Les troupes françaises qui ont occupé Francfort et les autres villes allemandes seront augmentées en nombre, dit aujourd'hui "Le Temps". Un régiment à Mulhouse se tient prêt à augmenter les garnisons françaises du Rhin. Le premier bataillon partira vendredi matin, tandis que le reste du régiment partira au cours de la journée.

IL DEMISSIONNE

Hambourg, 8.—Une dépêche spéciale de Francfort au "Hamburger Fremdenblatt" rapporte la démission du représentant des Etats-Unis de la commission rhénane inter-alliée. Ce geste, dit la dépêche, a suivi un échange de communications avec Washington.

DEUX FEMMES, TUEES

Berlin, 8.—Le "Lokal Anzeiger" rapporte qu'une escarmouche a eu lieu à Francfort jeudi, au cours de laquelle une fillette fut tuée et une femme blessée.

UN OFFICIER BLESSE

Berlin, 8.—On dit de façon officieuse qu'une patrouille allemande commandée par le lieutenant le comte

Kalkein a subi le feu de cinq sentinelles, hier, près de Niederwoelstadt, à seize milles au nord de Francfort. Kalkein a été blessé et mourut de ses blessures quelque temps après.

LEUR PRESENCE REQUISE

La Haye, 8.—Une dépêche de Duisburg au "Nieuwe Rotterdamse Courant" dit qu'une commission d'officiers alliés qui est arrivée à Duisburg pour se renseigner sur la nécessité de la présence des troupes du gouvernement dans la zone neutre a décidé que les troupes allemandes resteraient sur les lieux jusqu'à ce que tous les Rouges aient rendu leurs armes et qu'une nouvelle garde du salut public soit formée.

LES CHEFS

Paris, 8.—(Agence Havas) — Paul Tirard, haut commissaire français sur le Rhin, et le major général Henry T. Allen, commandant en chef de l'armée américaine d'occupation sur le front allemand, ont rendu visite aujourd'hui au général Degoutte, le commandant français des forces d'occupation.

M. MILLERAND ENVOIE UNE AUTRE NOTE A L'ALLEMAGNE

Il dit que la France a averti tous ses Alliés de son intention d'occuper les villes du Rhin — La France n'a aucun sentiment hostile envers l'Allemagne et ne demande qu'à reprendre les relations commerciales.

(Cable de la Presse Associée)
Paris, 7.—Une note du premier ministre Millerand fut lue aux ambassadeurs, aujourd'hui, et ensuite remise à l'ambassadeur allemand, Wilhelm von Mayer, dans laquelle le premier ministre déclare que la France a pris grand soin d'avertir les Alliés et de converser avec eux avant de s'occuper des villes du Rhin.

Voici le texte de cette note : "Avant d'occuper Francfort, Darmstadt et d'autres villes, le gouvernement français a pris grand soin, comme il l'était tenu de le faire, d'avertir et de consulter les alliés. Plusieurs fois depuis la mise en vigueur du traité, la France a prouvé combien elle désirait maintenir une intime coopération avec les Alliés en soulevant son point de vue et en acceptant le leur. "La France a été forcée d'agir à l'encontre de ce qui était non seulement une violation directe des clauses générales du traité de Versailles touchant tous les Alliés, spécialement la France, à cause de sa position géographique, mais aussi par la faute de l'Allemagne de tenir sa promesse faite à lui personnellement par un représentant du gouvernement allemand, au cours d'une conversation qui fut engagée à la demande de ce dernier.

"Le 28 mars, le premier ministre français, a déclaré du haut de la tribune de la Chambre des députés, que la France, qui attend encore la réalisation des réparations les plus urgentes, ne pouvait retarder indéfiniment de rendre des décisions qui étaient impérieuses. Le 28 mars, le Dr Geoppert a informé le gouvernement français que le gouvernement allemand n'avait aucunement pris en considération la possibilité d'envoyer des troupes additionnelles dans la vallée de la Ruhr, sans l'autorisation du gouvernement français.

"Le 2 avril, le premier ministre Millerand a confirmé au chargé d'affaires allemand la décision que les Français ne pouvaient pas, quant à cela, donner une telle autorisation sans que les troupes françaises fussent autorisées à occuper simultanément Francfort, Darmstadt, Homburg et Dieburg.

"Le 3 avril, le Dr Geoppert a admis que les troupes du Reichswehr étaient supérieures à l'effectif fixé par la décision du 9 août 1919 et qu'elles avaient pénétré dans le district de la Ruhr. Il demandait au nom du gouvernement allemand que l'autorisation formelle nécessaire à cet effet soit donnée après ce acte eut été accompli.

"Le même jour à Berlin, le sous-secrétaire d'Etat von Hanley informait le général Barthélémy, qui a remplacé le général Nollet, que le gouvernement allemand avait donné entière liberté d'action au commissaire Severing au sujet de l'emploi des troupes chargées de rétablir l'ordre dans le district de la Ruhr et assurés l'entière responsabilité de leurs actes dans la zone neutre.

"Le gouvernement français informa immédiatement ses Alliés de cette communication confirmée par ses propres renseignements, attirant leur attention sur le fait que le gouvernement allemand violait l'article 44 du traité

L'ANGLETERRE PROTESTE CONTRE L'OCCUPATION FRANÇAISE

D'un autre côté la Belgique, pour observer l'engagement de solidarité des Alliés et comme marque d'amitié pour la France, enverra un détachement dans la région de la Ruhr.

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 8.—Il est dit que le gouvernement britannique a envoyé, ce soir, une protestation au gouvernement français au sujet de l'occupation de la vallée de la Ruhr.

LA NOTE ANGLAISE

Londres, 8.—Après une longue entrevue avec l'ambassadeur français, Paul Cambon, et le premier ministre Lloyd George, aujourd'hui, et après avoir discuté longuement l'incident franco-allemand dans une réunion du cabinet, une déclaration autorisée a été publiée à l'effet que la France avait agi entièrement de sa propre initiative en décidant d'occuper les villes allemandes ; que, de plus, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Italie (la déclaration cite aussi la Belgique), étaient opposés à l'occupation et que l'attitude de la France avait fait naître une situation fort délicate.

La question est sous discussion aux gouvernements français et anglais et on exprime l'espoir que la situation deviendra plus aisée.

La déclaration cite plusieurs moyens ou expédients suggérés pour résoudre la question de la Ruhr, entre autres l'envoi d'officiers alliés avec des troupes allemandes pour veiller à l'évacuation allemande. Une autre alternative est que l'on devrait laisser la décision au gouvernement allemand avec la stipulation qu'à moins de restaurer le statu quo les alliés eux-mêmes occupent les villes allemandes stratégiques pour obéir soumission à leurs réclamations.

AIDE DE LA BELGIQUE

Bruxelles, 8.—Le roi Albert a présidé aujourd'hui à une réunion du ministère à laquelle il fut décidé, comme marque d'amitié à la France et de solidarité avec les Alliés, que la Belgique soit prête à envoyer un détachement dans la région de la Ruhr.

Bruxelles, 8.—(Agence Havas) — A un conseil des ministres tenu aujourd'hui sous la présidence du Roi on a examiné les derniers événements en Allemagne. Afin d'assurer le principe de solidarité des Alliés aux yeux de l'Allemagne et comme marque d'amitié à la France il a été décidé d'avertir le gouvernement français que le gouvernement belge est prêt à s'associer lui-même avec la France et à envoyer un détachement pour prendre part à l'occupation de la région de la Ruhr.

LA FRANCE PRIE POUR LES AMES DES HEROS CANADIENS

C'est ce que dit l'honorable M. Lemieux qui revient d'un glorieux pèlerinage en France où il a constaté avec quel soin le gouvernement veille à ce que le souvenir des Canadiens demeure sur les champs de bataille.

(Presse Canadienne)

Québec, 8.—L'honorable Rodolphe Lemieux et Mme Lemieux sont ici les hôtes de Sir Louis Jetté, père de Mme Lemieux.

Au cours d'une entrevue, M. Lemieux a dit : "Je reviens d'un glorieux pèlerinage. J'ai vu avec quel soin maternel la France voit à la mémoire des Canadiens qui sont morts sur ses champs de bataille. Je suis parti d'ici avec Mme Lemieux et mes deux filles pour voir le champ de bataille où mon fils, le lieutenant "Roddy" Lemieux, a donné sa vie et la première voix que j'entendis à Ligny, Fochelles, dans la paroisse où mon fils avec huit cents autres Canadiens sont enterrés, fut celle du curé de la paroisse demandant de prier pour les âmes des héros du Canada.

Inutile de vous dire que cette scène me fut très impressionnante. Mais cette paroisse n'est pas la seule, car plusieurs autres n'ont pas oublié les soldats canadiens qui ont répondu à l'appel.

"Il y a plusieurs exemples de ces témoignages d'admiration de la France pour les soldats canadiens, parmi lesquels je vais vous raconter celui-ci. Un M. Franqueville, un Français qui est venu au Canada pendant le Congrès Eucharistique, reçut un certain montant du gouvernement français pour un bois dans lequel une bataille avait eu lieu ; mais il refusa parce que c'était là où le 22ème bataillon avait passé et il le donna au gouvernement canadien pour qu'il le gardât comme souvenir."

En Angleterre, l'honorable M. Lemieux a reçu par l'entremise de M. Cambon, l'ambassadeur français, la décoration de Chevalier de la Légion d'Honneur qui avait été décernée à son fils. Donc, trois générations de cette famille, Sir Louis Jetté, l'honorable M. Lemieux et son fils sont membres de ce grand ordre français.

M. Lemieux a dit qu'il retournerait bientôt dans la Capitale pour prendre son siège à la Chambre des Communes.

ATTENTATS EN IRLANDE

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 9.—On a rapporté, aujourd'hui, d'autres attentats et d'autres crimes en Irlande. Une caserne de police vacante a été incendiée à Blackroy, en dehors de la frontière de Limerick. Quatre hommes furent arrêtés et conduits à Cork.

A Nema, Tipperary, on a tiré sur trois constables. Un des agents aurait été tué, un autre mortellement blessé et le troisième grièvement.

Une voiture de la poste royale a été arrêtée près de Crossdonney et l'on a volé cent livres sterling représentant l'argent des pensions pour les vieillards.

On a pénétré, dans la nuit de mercredi, dans la cathédrale protestante de Ross Carbery, comté de Cork, et la statue de lord Carbery, évaluée à \$5,000, a été endommagée.

KOESTER REMPLACE LE DR MUELLER

(Cable de la Presse Associée)
Berlin, 9.—La nomination du Dr Adolf Koester comme ministre des

affaires étrangères a été annoncée aujourd'hui. Le Dr Koester était le représentant spécial de l'Allemagne au Steswig, lors du dernier plébiscite. Le portefeuille de ministre des affaires étrangères était entre les mains du Dr Mueller avant la nomination de ce dernier comme premier ministre.

L'ENTREVUE AUSTRO-ITALIENNE

(Cable de la Presse Associée)

Vienne, 9.—Une note semi-officielle, publiée aujourd'hui avertit le public contre les craintes excessives basées sur les entrevues entre Karl Renner, le chancelier autrichien, et Signor Nitti, le premier ministre italien, à Rome.

"Le seul objet de ces conversations, dit la note "était la solution de questions économiques et les moyens de hâter la mise en vigueur du traité de Saint-Germain."

LES PILULES ROUGES

Guérissent l'anémie, les pâles couleurs, la débilité chez les femmes



Mme Ernest Hubert

EPUISEMENT

Depuis l'époque de mon mariage mes forces diminuaient avec chaque maternité et mes occupations me fatiguaient de plus en plus. J'avais des étourdissements, des maux de tête, de dos, etc. Les Pilules Rouges m'étaient bien recommandées par une parente et les certificats de guérison que je lisais dans les journaux m'inspiraient confiance dans ce remède. Je m'en suis donc procuré, j'en ai pris durant trois ou quatre mois et j'en obtins une vigueur toute nouvelle et une bonne santé. — Mme Ernest Hubert, 182 rue Ramson, Cohoes, N. Y.

PALE, CHETIVE ET SANS FORCE

Depuis plusieurs mois je me voyais dépérir; j'étais pâle, maigre et n'avais plus la force de vaquer à mes occupations. Souvent j'avais des vertiges et pour ne pas tomber alors je devais m'asseoir ou me coucher. J'étais aussi, bien nerveuse et dormais peu. J'ai pris des Pilules Rouges qui ont bientôt renouvelé mon sang. Après un traitement de quelques mois je ne pouvais mieux me porter. — Mme Joseph Leblond, 783, Hall, Manchester, N.-H.

CONVALESCENCE DIFFICILE

J'avais été bien malade pendant trois mois, j'avais beaucoup souffert et me rétablissais difficilement malgré les remèdes que je prenais assidûment. Après des semaines je ne pouvais encore demeurer debout tout une journée et ma famille désespérait de me voir revenir à la santé. J'ai un jour laissé de côté les prescriptions de mon médecin pour adopter les Pilules Rouges et à la troisième boîte je me suis aperçue de beaucoup de mieux. Pendant trois mois je n'ai pas manqué de ces Pilules et les forces me sont si bien revenues que j'ai pu me remettre à mes occupations. La santé m'était rendue. — Mme Joseph Thériault, 6, Race, Lowell, Mass.

DEPERISSEMENT

Depuis longtemps la digestion me fatiguait et un jour vint où il me fut impossible de supporter la nourriture la plus légère. Je dépérissais, mes forces diminuaient, j'avais des maux de tête, et c'était bien péniblement que je faisais

mon ouvrage. Je commençai à prendre des Pilules Rouges et j'en obtins la meilleure satisfaction. — Mme Pierre Mainville, 543, avenue Labrecque, Montréal.

PLUSIEURS REMÈDES PRIS SANS RESULTAT

J'étais incommodée par des digestions pénibles, des gaz et des maux de tête et je m'apercevais que mes forces diminuaient beaucoup. J'avais essayé plusieurs remèdes sans succès lorsque, sur les conseils d'une de mes amies, j'employai les Pilules Rouges. Les premières boîtes me firent tant de bien que je continuai de les prendre jusqu'à ce que la santé me fut revenue, ce qui ne tarda guère. — Mme Z. Chartier, 110, Avenue Breslen, Cohoes, N.-Y.

CONSULTATIONS GRATUITES tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les femmes malades, qui ne peuvent venir voir notre médecin, sont invitées à lui écrire.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, limitée, 274 rue St-Denis, Montréal.



Mme Adélar Doucet

FAIBLESSE — ESTOMAC REBELLE

Depuis que j'ai employé les Pilules Rouges je me sens très bien et j'ai gagné de l'embonpoint. Auparavant j'étais très faible; l'estomac me faisait souffrir; j'avais de fréquents maux de tête et les remèdes que je prenais ne réussissaient ni à améliorer ma digestion, ni à augmenter mes forces. Maintenant que je sais combien sont bonnes les Pilules Rouges j'en prendrai dès que ma vigueur semblera s'atténuer. — Mme Adélar Doucet, L'Épiphanie, P.Q.

ROBOL
(TABLETTES)
Nettoie l'intestin paresseux et combat la
CONSTIPATION
Cause de maux de tête, mauvaise digestion, manque d'appétit, torpeur du foie, etc., etc.
Prix 25c la boîte, \$1.25 six boîtes. COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE limitée, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

L'EXPLOITATION DE NOS RICHESSES NATURELLES

Le docteur Manion, député de Fort-William, fait motion que le gouvernement soumette sans délai un programme à cette fin. — Un taux d'intérêt de 4 pour cent pour les banques proposé par M. Joseph Demers. — L'impopularité du gouvernement. — M. Emmanuel D'Anjou montre l'importance d'une véritable armée du sol.

(Tribune de la presse)

Ottawa, 7. — La députation peu nombreuse a écouté les débats qui se sont succédés en Chambre, d'une oreille fort distraite. La pensée était, ailleurs, dans St-Jacques et dans le Nord-Témiscaminc que où se tenaient les élections partielles.

Vers huit heures, ce soir, on annonça l'élection de M. Fernand Rinfret comme certaine avec une substantielle majorité d'environ 1,400 voix. Cette heureuse nouvelle circula rapidement et fut très favorablement accueillie par tout le monde. On attend les rapports de l'élection d'Ontario. Dès les premiers moments, l'ouvrier fermier parut bon premier, et jusqu'à dernières nouvelles il semblait l'emporter sur ses adversaires par près de mille voix.

Le gouvernement n'a pas à se réjouir de cette journée. Nous tenons de source digne de foi que M. Meighen aurait déclaré "qu'il avait l'impression lorsqu'il se mit en route, que le gouvernement était impopulaire, mais il rentrera dans la capitale avec la certitude que l'administration actuelle était à jamais perdue dans l'opinion publique".

Ce serait le temps de lui rappeler sa parole "mais, qu'est-ce qui va mal dans le pays", il le sait aujourd'hui, et sa présence ainsi que celle de l'hon. Blondin n'a pas dû aider sensiblement au candidat du gouvernement. On considérera même qu'ils contribuèrent tous deux à sa défaite certaine.

Chaque fois que le gouvernement va au peuple, il est battu, mais il persiste tout de même à croire qu'il a reçu un mandat de gouverner le pays. S'il a reçu un parchemin si clair, si précis, comment lui est-il impossible de faire élire un seul candidat de sa politique? Que doit penser l'électorat d'une administration qui est successivement battue à chaque élection partielle, dans des comtés qui étaient représentés par des ministériels en vue, comme feu l'honorable Cochrane?

La province de Québec est restée fidèle à elle-même en élistant deux députés franchement libéraux qui feront honneur à leur race et sont tous deux de précieuses acquisitions pour la gauche.

MM. Fernand Rinfret et Adolphe Stein. En Chambre, il y a eu des réponses de données à plusieurs questions après quoi on passa à la discussion de quelques résolutions, dont l'une se rapporte à l'organisation de fermes modèles pour l'Ontario et l'autre au développement de nos immenses ressources naturelles.

LA SEANCE

Au commencement de la séance, la Chambre a accepté un projet de loi présenté par M. Joseph Demers intitulé "Loi modifiant la loi des banques". Le député de St-Jean et Iberville a expliqué que le bill avait pour objet de changer le taux d'intérêt en élevant à 4 pour cent sur les dépôts et que cet intérêt porte sur tout le temps que l'argent est en dépôt.

Après avoir fait l'appel des avis de motions on s'arrêta à celle de M. Sutherland, se rapportant aux fermes modèles et aux sous-stations. Cont. voyez le texte :

RESOLUTION

La Chambre est d'avis qu'il est expédient d'établir dans tout le Canada un système général, équitable et uniforme de fermes modèles et de sous-stations, que le nombre tout à fait insuffisant et disproportionné qu'on accorde à la province d'Ontario dans le système soit étudié, et qu'on y joigne à la session actuelle du Parlement.

Le député d'Oxford, Ont., est un fermier tory qui fait de la politique depuis bien des années. Il s'est toujours intéressé à l'agriculture, et à sa manière et dans un esprit différent de celui des fermiers-tories. Il n'est pas de ce groupe et il semble s'être donné pour mission de ramener le parti actuel aux bonnes et vieilles traditions conservatrices.

Il rappelle qu'il s'est toujours intéressé à l'avancement de l'agriculture et demande que l'on mette plus d'intérêt aux recherches scientifiques et à l'applications des découvertes en faveur de cette importante industrie. Par les années passées, il a

souvent demandé d'augmenter les crédits en faveur de cette branche d'industrie. Il a posé des questions au gouvernement et provoqué de la discussion lors des débats sur les crédits votés pour le ministère de l'agriculture.

Comme on ne semble pas avoir fait ces efforts, il a présenté une résolution, cette année, afin de pouvoir soulever un débat exclusivement sur cette question et plus particulièrement en ce qui concerne les fermes modèles et les stations agricoles.

Depuis des années il réclame une ferme dans le Nord-ontarien et une autre dans l'ouest de la même province. Il n'y a actuellement que quelques stations de démonstration insignifiantes.

Pour fins d'expérimentation, parait-il, le gouvernement accorde \$100,000 de plus à Québec qu'à l'Ontario. Il trouve cela injuste pour sa province et réclame. Il fait l'historique de la fondation des fermes depuis 1886 et insiste sur la ferme expérimentale centrale à Ottawa qui devait servir à servir aux anciennes provinces, mais qui n'est pas suffisante.

Il trouve que les expérimentations ne sont pas de la sorte requises pour les besoins du moment. Ce sont moins des grandes fermes qu'il faut que des stations pratiques où le cultivateur trouvera à imiter.

Le gouvernement devrait contrôler les exportations des grains et autres produits. Un pays comme le nôtre ne devrait pas exporter de produits bruts, mais bien plutôt des produits manufacturés. Ainsi, les exportations de grains privent les agriculteurs des sous-produits, du son et autres engrais actuellement en grande

demande par les éleveurs. Il faudrait cesser cette pratique et exporter de préférence la farine en gardant pour nous les sous-produits. L'attaque fortement à la commission du commerce qui a tant fait pour la destruction de l'industrie agricole dans la province d'Ontario. Il rappelle les ordonnances des commissaires qui ont continuellement frappé la classe agricole.

Il est désolé de constater qu'il y a un grand nombre de buerriers et de fromageries de fermes dans son comté et tout le district qu'il représente. Plus que cela, dit-il, les cultivateurs ne produisent même plus assez pour leur propre consommation et plusieurs achètent le beurre qui se trouve sur la table familiale.

Il fait donc un éloquent plaidoyer en faveur de l'encouragement à la classe agricole et dit que le gouvernement devrait aider à fournir l'immigration nécessaire qui servirait d'aides fermiers, gens très rares dans la province d'en haut.

Dans son opinion, le système actuel des fermes est le mieux si le personnel est incomplet. Il importe que le ministre congédie tous ceux qui ne donnent pas le service que le pays est en droit d'attendre d'eux et qu'on se remplace par des gens d'une compétence reconnue.

LE D. TOLMIE

Le ministre de l'agriculture, M. Tolmie, fait pour la troisième fois son discours sur l'agriculture, rappelant tout ce qu'il a fait et le département qu'il dirige, en faveur de l'avancement de l'agriculture, amélioration des grains, encouragement aux éleveurs, aide à l'industrie laitière, etc.

M. Sutherland ne parait pas apprécier cette manière de répondre à ses observations.

M. SMITH

M. Smith, député d'Ontario Sud, se lève et déclare que dans son opinion, l'agriculture ne fera jamais de réels progrès tant que le gouvernement ne choisira pas des terres ici et là, dans la province pour les faire cultiver par des hommes pratiques qui montreront aux agriculteurs qu'il y a un moyen de faire des bénéfices en cultivant la terre.

M. E.-M. D'ANJOU

Il y eut un dernier discours sur cette question par M. E.-M. D'Anjou, député de Rimouski. Il montra que des comtés de la Rive Sud du St-Laurent apprécieraient une ferme expérimentale dans le district et déclara que le comté de Rimouski était tout désigné comme centre d'agriculture.

Le district de Rimouski compte un grand nombre d'agriculteurs prospères et qui remportent souvent les premiers prix dans les concours d'exposition agricole.

Ces jours derniers, dit-il, un unioniste proposait de former une armée pour la défense territoriale. Cette proposition est hors de propos à l'heure actuelle. Ce qu'il faudrait, dit M. D'Anjou, c'est une véritable armée du sol afin de développer nos immenses ressources, de produire la richesse et d'aider au paiement de nos énormes obligations.

Il se déclara en faveur de la résolution en autant qu'il y allait de l'avancement de l'agriculture.

Sur proposition de deux députés de la droite on ajourna le débat.

Le débat reprit alors sur la résolution suivante inscrite au nom du Dr Manion :

RESOLUTION

"La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait le plus tôt possible soumettre un programme ayant pour objet l'exploitation des ressources naturelles du Canada".

Dans l'opinion du député de Fort-William et Rivière à la Pluie, les ressources principales à développer sont le fer, la houille et l'huile, sans oublier la houille blanche si abondante au Canada.

Le Dr Manion trouve que les crédits votés au ministère des mines ne sont pas suffisants pour encourager comme il le convient le développement de nos prodigieuses ressources.

Le Dr Cowan de Régina, Mackie, d'Edmonton, Buchanan de Lethbridge ont tous parlé dans le même sens faisant ressortir les immenses ressources naturelles de l'Ouest Canadien et le pressant besoin de les mettre en valeur.

Le débat sur cette dernière résolution a aussi été ajourné.

REPONSES AUX QUESTIONS

Lorsque la Chambre passa à l'ordre des questions inscrites au feuillet du jour. On remarque qu'il y avait exactement 152. Comme d'habitude, il y a eu des réponses de données à très peu d'entre elles.

On se souvient qu'il y eut un jour 71 questions de posées en rapport avec tous les réseaux ferroviaires contrôlés par le Grand Tronc. Le Dr Reid dit qu'il y aura bientôt une enquête de tenue à ce sujet de la part du bureau des arbitres que l'on va former en vertu de l'acte autorisant l'acquisition des chemins de fer. Il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer les renseignements demandés.

A une question posée par le Dr Manion, le gouvernement déclare qu'il y a actuellement 706,466 ouvriers employés dans les différentes industries au Canada, dont 13,013 dans l'industrie de la chaussure.

M. Pierre Casgrain apprend que l'expédition de Sibirie a coûté au pays la somme de \$2,523,960. Ce corps d'armée se composait de 4,214 officiers et soldats, 19 sont morts au cours de l'expédition et un homme est considéré comme disparu.

En réponse à une question posée par M. Léger, le gouvernement répond que l'arsenal de St-Jean, N.B. a coûté \$353,630.

Au sujet des médailles militaires, le ministre de la Milice déclare qu'il y aura quatre médailles de décorés aux troupes, la médaille de 1914 sera distribuée à tous ceux qui ont pris part aux opérations en France ou en Belgique, depuis le 5 août 1914, au 23 novembre de la même année. Il y aura une autre médaille d'accordée pour services sur terre et mer du 4 août 1914 au 31 décembre 1915. Il y a encore la médaille anglaise décernée à tout homme qui a servi 28 jours et quatre médailles de décorés aux troupes alliées, donnée pour services sur mer ou sur le champ de bataille, entre le 4 août 1914 et le 11 novembre 1918.

A M. Joseph Demers, sir George Foster a déclaré que le ministre n'avait pas donné ordre de limiter la publication des rapports français et des livres bleus. La chose est laissée à un comité qui a reçu ordre de voir à la pratique de la plus stricte économie, mais qui n'est pas autorisé à supprimer telle ou telle publication.

Le Dr Deslauriers qui avait demandé s'il était vrai que le gouvernement refuse le droit de naturalisation et refuse d'accorder les titres de propriété aux Français et aux Belges, parce qu'ils ont interrompu le cours de leur stage au Canada, a appris du secrétaire d'Etat ce qui suit: "Une dépêche du bureau des colonies en date du 21 avril 1915 transmet la note de l'ambassadeur français, à Londres, qui demande que les sujets français ne soient pas naturalisés pendant la guerre. Le gouvernement a accédé à cette requête. Depuis la ratification du traité de paix il y a eu des certificats de naturalisation d'émiss en faveur des sujets qui se sont conformés à la loi".

En réponse à une question posée par M. Fernand Fafard, le secrétaire d'Etat répond qu'il y a 145 fonctionnaires employés à la commission du service civil dont six reçoivent plus de \$2,400 par année; ce sont MM. W. Foran, C. H. Bland, H. Saunders, J. D. A. Baril, J. M. McCan et C. G. Putnam. Depuis sa fondation, la commission du service civil a coûté au pays \$24,984 dont \$38,094 l'an dernier. Le ministre déclare que le gouvernement approuve la classification présentée à date par cette commission.

Sir George fait observer, à propos d'une question du Dr Edwards, qu'il est une question du pouvoir de superviser la circulation des publications Hearst et ne possédait pas la liste en circulation au Canada.

M. Prevost apprend du ministre des douanes que l'on a perçu en 1919, en impôts et taxes de guerre, par la surtaxe de 7 1/2 pour cent la somme de \$40,850,316, les timbres sur les effets de commerce, médicaments, etc., ont donné \$1,327,136; les droits sur les spiritueux \$8,461,289; sur le tabac, \$21,519,249. On calcule que les timbres supplémentaires sur les lettres depuis le commencement de la guerre ont rapporté \$6,838,000.

A une question de M. Demers, le gouvernement déclare qu'il n'a pas l'intention de construire de nouveaux édifices qui serviraient de bureaux à Ottawa.

Sir Henry Drayton annonce à M.

Prévoit que le revenu total du Canada pour l'année finissant le 31 mars est de \$312,946,747, dont \$147,169,187 provient des douanes et \$86,177,508 de l'impôt sur le revenu et les profits d'affaires.

En réponse à une question de M. Bourassa, le gouvernement déclare qu'il n'a pas permis à la commission du port de Québec de prêter ou de louer à Price Brothers la drague à vapeur qui lui appartient pour l'exécution des travaux sur la propriété des dita Price Brothers à Chicoutimi. Le gouvernement n'a reçu aucune demande à cet effet.

M. Campbell, de Nelson, Manitoba, a demandé si le premier ministre avait promis de donner le contrôle des ressources naturelles aux provinces de l'ouest.

Sir Georges Foster répondit qu'il n'en savait rien. Il suggéra que la question soit retardée après le retour de sir Robert Borden.

L'orateur suggéra à son tour que la question reste sur le feuillet de la Chambre après le retour du premier ministre.

Elle aura le temps de vieillir beaucoup, alors, déclara sir Georges Foster.

LE COUP D'ETAT SUBIT UN ECHEC

(Cable de la Presse Associée) Paris, 9. — Le correspondant du "Temps" de Vienne rapporte, aujourd'hui, l'avortement d'un projet des nationalistes chrétiens pour faire remonter sur le trône l'ex-empereur Charles, à cause d'indiscrétions et de l'intervention du parti des paysans. L'empereur devait sortir de Suisse sous un faux nom. Un coup d'état devait rétablir une nouvelle dictature des nationalistes et du parti militaire.

LA FLOTTE SUR LE PACIFIQUE

(Cable de la Presse Associée) Londres, 9. — Une dépêche au "London Times" de Sydney dit que le "Sydney Sun" en discutant de la situation navale dans l'Océan Pacifique, suggère qu'après considération de la question par une conférence impériale, des démarches soient faites pour induire le Canada, l'Australie et les Etats-Unis à coordonner leurs activités navales afin d'assurer la paix dans les eaux du Pacifique.

LA RESOLUTION DE PAIX ADOPTEE

(Dépêche Presse Associée) Washington, 9. — La résolution des républicains déclarant l'état de guerre terminée avec l'Allemagne et rappelant la plupart des restrictions de guerre a été adoptée aujourd'hui par la Chambre des représentants. Elle va maintenant être débattue au Sénat.

252 CONTRE 150 Washington, 9. — Le vote sur l'adoption de la résolution de paix fut de 242 à 150.

22 démocrates se joignirent à la majorité républicaine pour appuyer la résolution et deux républicains votèrent contre son adoption.

Avant le vote, la Chambre a rejeté une requête du représentant Food, de la Virginie, démocrate, demandant que la résolution soit renvoyée au comité des affaires étrangères pour y substituer une résolution ne demandant que le rappel de toutes les mesures de guerre.

Le vote sur cette requête fut de 171 pour et de 222 contre.

Le président Porter du comité des affaires étrangères, a prétendu après le vote, que vingt voix de plus empêcheraient le président d'imposer son veto.

Le vote a mis fin à un débat de deux jours.

UNE PILULE POUR CEUX QUI TRAVAILLENT DE LA TÊTE.

L'homme qui travaille de la tête est plus exposé aux dérangements du système digestif que celui qui fait un travail manuel. Car le premier fait appel à son énergie nerveuse, tandis que l'autre compte sur sa force musculaire. Le surmenage du cerveau amène des irrégularités de l'estomac et du foie et les Pilules Végétales de Parmelee sont le meilleur remède à employer. Elles sont nécessairement préparées pour les cas de ce genre et tous ceux qui en font usage peuvent témoigner de leur valeur supérieure.

LA LOI DES DIFFERENDS OUVRIERS ADOPTEE EN SECONDE LECTURE

(De notre correspondant)

Ottawa, 6 — Au Sénat ce soir, Sir James Loughheed informe le sénateur McMeans que l'an dernier le déficit sur le Canadian Northern a été de \$6,471,000, sur le Grand-Tronc Pacifique \$5,555,000, sur l'Intercolonial \$2,268,000, sur le chemin de fer L. P. E. \$754,000. Il n'y a eu aucun déficit sur les hôtels dirigés par le réseau des chemins de fer nationaux canadiens.

Le bill du sénateur McMeans sur les sentences excessives ou insuffisantes est lu pour la troisième fois.

Lorsque le bill présenté par le sénateur Bernard pour l'établissement d'une Cour de divorce fut appelé, le sénateur Ress dit que jeudi, avec le consentement de l'auteur du bill, il proposera de retirer ce bill et qu'il en présentera deux autres traitant du même sujet.

Sur motion du sénateur Robertson, ministre du Travail, un bill amendement la loi des différends industriels subit sa deuxième lecture. Le sénateur Robertson dit que les amendements n'apportent aucun changement au principe de la loi mais font quelques modifications en vue d'une application plus effective et plus économique de la loi. Un des amendements pour voyait à l'adoption par un conseil commun dans le cas d'un différend entre plusieurs employeurs et leurs employés lorsque le différend était identique. Il y a eu un cas l'étier dernier d'un différend entre six mines et leurs ouvriers. Il n'y avait en réalité qu'un seul différend mais il fut nécessaire de nommer quatre bureaux de conciliation. Un autre amendement rend illogique une grève ou un lock-out d'arbitrage de conciliation en l'espèce ait été communiqué au ministère du Travail et aux parties au différend. Ceci est destiné à prévenir la répétition d'un cas comme celui qui s'est présenté à Toronto l'an dernier alors que le chemin de fer urbain a été arrêté pendant plusieurs heures et que les gens ont été obligés de marcher jusque chez eux à partir du terrain de l'exposition, à cause de l'interprétation étroite que l'on faisait de la loi, savoir que les hommes avaient le droit de se mettre en grève dès qu'un bureau de conciliation avait rendu une décision et avant qu'on ait eu le temps de communiquer cette décision.

Un autre amendement autorise le ministre du Travail sans demande de la part de l'une ou de l'autre partie au différend, de nommer un bureau de conciliation lorsqu'un "lock out" sur une utilité publique est imminent. Comme preuve du fait que la loi fonctionnait bien le sénateur Robertson dit que l'an dernier il y avait eu quatre-vingt-dix bureaux de conciliation et que soixante et dix grèves avaient été évitées.

Le sénateur David demande s'il y a ailleurs une loi rendant obligatoire l'acceptation de la sentence des arbitres ou si l'on avait étudié la question au Canada.

Le sénateur Robertson dit que la seule loi obligatoire d'arbitrage et d'acceptation de la sentence qu'il connaît était au Kansas. Il y avait beaucoup à dire pour et contre l'arbitrage obligatoire; d'après son observation personnelle le système adopté par les compagnies de transports du Canada et leurs hommes était un système idéal. Les compagnies et leurs hommes avaient convenu qu'il n'y aurait ni grève ni "lock out" durant la guerre mais que les différends seraient soumis à un bureau de douze personnes dans lequel chaque partie aurait un nombre égal de représentants et chaque partie conviendrait d'accepter toutes les décisions. Il en est résulté que soixante-dix différends ont été réglés et bien que la convention n'eût été faite que durant la guerre l'arrangement a été trouvé si satisfaisant mutuellement qu'il a été continué volontairement. Il attribue l'arrangement à un accroissement de confiance entre les hommes et les compagnies de transports, développé durant plusieurs années par lequel chaque côté sentait que l'autre était porté à agir franchement. Ce genre d'arrangement comme politique permanente d'arbitrage a été discuté tous ceux qui en font usage peuvent témoigner de leur valeur supérieure.

Le sénateur Dandurand demande si certaine section de la main d'œuvre n'était pas hostile à la loi. Le sénateur Robertson dit que depuis quelques années, le Conseil des Métiers et du Travail du Canada avait annuellement passé une résolution demandant le rappel de la loi. L'an dernier cependant le Congrès des Métiers et du Travail avait demandé l'extension de la loi à d'autres branches de l'industrie. Il croit que ce qui était dit que dans l'application de la loi certaine procédure papperassière, avait été mise de côté, des communications par télégraphe avaient remplacé les communications par la poste dans les cas urgents. Dans les différends dans la Colombie Britannique par exemple on a l'habitude d'autoriser la création de bureaux par télégraphe. Cette manière expéditive de régler les différends a écarté les objections d'ouvriers.

Le sénateur Nichols dit que les représentants nommés par les hommes et les représentants choisis par les employeurs s'accordent rarement sur le choix du président et le ministère du Travail est presque invariablement appelé à nommer le président. Ordinairement il nomme un juge de cour de comté qui partage la différence du montant demandé. Il suggère la nomination d'un président permanent pour les bureaux.

Le sénateur Robertson dit que cela était sujet à l'objection de retard. L'Australie avait une loi sur les différends qui est devenue lettre morte parce qu'on avait créé un bureau permanent pour tous les différends. Ce bureau se trouva arriéré de deux ans et les employeurs ni les employés ne pouvaient attendre deux ans pour obtenir une audition de leurs différends. Au Canada, l'an dernier, dix-sept bureaux de conciliation siègent en même temps.

Le sénateur Milne voudrait savoir comment fonctionnait la loi dans le cas des unions internationales.

Le sénateur Robertson répliqua que pratiquement toutes les unions affectées par la loi avaient des affiliations internationales et la loi n'était pas entravée par le caractère international des unions parce toutes les unions canadiennes ainsi affiliées avaient des organisations canadiennes qui contrôlaient les affaires canadiennes justes comme le gouvernement canadien contrôlait les affaires canadiennes sous la Couronne britannique. Il avait voulu dire chose à cet égard international de l'unionisme. L'an dernier, il y a eu menace d'une grève de la part des ouvriers de mines de fer canadiens qui menaçait d'arrêter les transports. Cependant, l'Union Internationale décida d'accepter la décision McAdoo et comme la partie canadienne de l'organisation ne constituait qu'un dixième de la force unioniste internationale, et comme les chemins de fer acceptaient la décision, les employés canadiens qui voulaient se mettre en grève furent obligés d'accepter la décision de la majorité, et il n'y a pas eu de grève.

Le bill est lu pour la deuxième fois.

Le Sénat s'ajourna à mercredi après-midi.

Le Canada

La victoire de Saint-Jacques

Les ouvriers et les libéraux de Saint-Jacques ont donné hier, une magnifique victoire au candidat libéral, M. Fernand Rinfret. Par une majorité qui s'est également partagée dans les différentes parties de la division et qui représente indistinctement toutes les classes, M. Rinfret l'a emporté.

La division Saint-Jacques a tenu ainsi à déclarer qu'elle conserve toute sa confiance au parti libéral; et c'est une belle victoire pour la politique et pour le parti de l'hon. Mackenzie King.

La population de cette belle division, la plus importante peut-être de Québec, a tenu à marquer également sa réprobation non équivoque du gouvernement Borden.

Elle a condamné sans réserve le régime inique d'Ottawa qui opprime le peuple et qui disparaîtra aux élections générales.

Une des particularités de la présente élection a été le vote des femmes, qui s'est donné abondant; c'était la première fois que les femmes votaient à Montréal et dans tous les quartiers elles se sont prévalu de leur droit.

Mais il faut surtout féliciter la classe ouvrière, qui n'a pas voulu entendre l'appel aux préjugés de classe et qui a donné, dans les polls les plus ouvriers de la division, de belles majorités au candidat libéral.

La division Saint-Jacques a parlé le langage même de la province de Québec, qui demeure sage et unie, et qui groupe ses efforts contre le parti Borden.

M. Rinfret pourra se réclamer à Ottawa du support enthousiaste de ses concitoyens; et il pourra aller à Ottawa continuer la lutte pour nos droits et se joindre à l'opposition libérale au parlement.

Le "CANADA", au nom de son directeur, remercie les électeurs et électrices de Saint-Jacques et en particulier les ouvriers qui lui ont si généreusement donné leur appui.

La loi électorale

La Chambre des Communes va poursuivre cette semaine l'étude du projet de loi électorale présenté par le gouvernement.

Cette question est peut-être la plus importante de tout le programme sessionnel. Elle a déjà donné lieu à de vives discussions et il s'en faut que le dernier mot ait été dit sur le sujet.

Ayant en mémoire l'infâme loi des élections en temps de guerre, qui porta frauduleusement au pouvoir l'administration actuelle, on pouvait raisonnablement entretenir certaines appréhensions touchant la mesure nouvelle.

On pouvait craindre avec raison que les tories, pas plus aujourd'hui qu'en 1917, ne se feroient scrupule d'utiliser toutes sortes de moyens, légitimes ou non, pour tenter d'escamoter une victoire électorale.

Comme elle le prévoyait, en effet, la députation libérale dut constater dès une première lecture que le projet nouveau n'était pas aussi juste, ni aussi parfait que les ministres du cabinet l'avaient laissé entendre.

S'il est une loi qui doit être claire et précise, c'est bien la loi électorale; or celle que le gouvernement vient de soumettre contient une foule de clauses plus ou moins obscures, qui pourraient sans doute prêter, le cas échéant, à autant d'abus.

Par ailleurs, il est encore certaines catégories de citoyens que l'on veut priver de leur droit de suffrage. On s'écarte ainsi du principe démocratique de l'égalité de tous les citoyens devant la loi et on établit entre eux des distinctions dont l'effet ne peut être que dangereux.

Comme on a su le faire remarquer, si le gouvernement considère que certains citoyens ne sont pas dignes de voter, son devoir est d'examiner leur cas et de les déporter.

Si, dans le cas contraire, il leur permet de demeurer au pays, il doit aussi leur permettre l'exercice de tous les privilèges que comporte le titre de citoyen.

Cette question a été vivement débattue à la Chambre et nul doute qu'elle le sera encore, de même que plusieurs autres points ont la signification reste douteuse.

La députation libérale procède à une étude très soignée de la nouvelle loi électorale et réclame des explications complètes touchant les diverses clauses qu'elle comporte.

Car il est de suprême importance que la nouvelle loi électorale ne puisse pas donner lieu aux abus qui ont marqué les élections de 1917, afin que le verdict qui sera rendu soit celui du peuple tout entier et non celui qu'une coterie pourrait imposer.

Un parti pour tous

Le parti libéral est le seul en notre pays qui réponde aux aspirations des diverses classes de la société, et c'est pourquoi il ouvre à tout le monde une voie large et droite.

Fondé sur les principes posés par le regretté sir Wilfrid Laurier, c'est le parti de l'unité nationale, celui qui rend justice à tous et pour tous.

Les trois grandes classes des fermiers, des ouvriers et des soldats-vétérans ne font que refléter dans leurs revendications les idées et les sentiments des libéraux.

Cela, on ne peut pas le nier pour peu qu'on connaisse l'histoire politique de notre pays.

Il ne faut pas se méprendre sur le sens du mouvement agraire. Ces fermiers qui se présentent aux portes du parlement et que le gouvernement Borden refusa d'écouter, retournèrent dans leurs foyers déterminés à jouer un rôle politique par le moyen de leurs associations existantes.

On a beaucoup parlé de la victoire des fermiers-unis en Ontario; elle fut en un sens une victoire libérale, car les agriculteurs triomphèrent en invoquant ces mêmes principes qui sont à la base du libéralisme canadien. Avant tout leur mouvement victorieux était dirigé contre les unionistes d'Ottawa et les tories de Toronto. Néanmoins, l'unité est essentielle au bon gouvernement, et il est impossible qu'une classe puisse gouverner de façon satisfaisante aux dépens d'une autre.

Il faut au parlement un parti qui ne soit celui d'aucune classe, d'aucune croyance et d'aucune race, mais qui, réunissant les aspirations de tous, reflète véritablement les différents aspects de notre vie nationale.

Or le parti libéral a toujours eu pour objet de répondre aux aspirations essentielles des diverses classes de notre société et de les orienter vers un mouvement national de progrès et de prospérité.

C'est donc dans les rangs du parti libéral que cultivateurs et ouvriers trouveront une réponse entière à leurs aspirations. L'hon. Mackenzie King a dit avec raison que l'intérêt qu'il prend aux problèmes industriels est un des principes mêmes de son libéralisme.

Situation sans issue

Le gouvernement Borden a convoqué une réunion de ses partisans dans le but de considérer la situation politique.

On laisse entendre en certains milieux bien informés, que l'union sera loin de régner parmi ces soi-disant unionistes, mais qu'au contraire, il y aura de violentes discussions et des plaintes amères.

Le résultat des dernières élections partielles n'est pas de nature à resserrer les rangs ministériels; loin de là, il tendra plutôt à provoquer de nouvelles défections, et elles sont déjà trop nombreuses.

Dans deux divisions électorales, le gouvernement n'est pas intervenu, car c'était courir à des défaites certaines et écrasantes. Se berçant de légers espoirs de succès, il a mis un candidat dans la troisième, mais celui-ci a été battu à plate couture.

Si, encore, cette défaite était la première, mais elle fait suite à une longue série. Depuis les élections générales de 1917, chaque fois que le parti ministériel est venu devant le peuple, il a été désapprouvé et d'une façon qui ne pouvait laisser place à aucun doute sur le sentiment public.

Comme le fait remarquer même un organe unioniste, le verdict de cette semaine aura pour effet d'ajouter aux difficultés déjà nombreuses du cabinet Borden et même de les rendre insurmontables.

L'élection de Témiscamingue, particulièrement, démontre qu'il est pratiquement impossible à un partisan du gouvernement de se trouver un siège électorale.

Or le cabinet, à la suite de maintes défections, est réduit de moitié; il faudrait de toute nécessité le compléter, mais comment y arriver, si les nouveaux ministres ne peuvent se faire élire nulle part?

On ne peut avoir de meilleure preuve du discrédit profond dans lequel est tombée l'administration actuelle d'Ottawa.

Le moins à plaindre en tout ceci est M. Borden lui-même, qui se tient à des centaines de milles de la capitale, tandis que les quelques collègues qui lui restent se débattent dans une situation sans issue.

Car elle est bien sans issue. Les quelques espérances que l'on pouvait encore conserver viennent de s'envoler, et le gouvernement Borden est à cette heure complètement renseigné sur l'étendue de son impopularité.

Dans ces conditions, le devoir pour lui est de se retirer ou de s'adresser à l'électorat. Il peut vouloir n'en rien faire, mais il y est fatalement amené et d'une façon ou de l'autre, sa chute est certaine.

Le français à la Chambre

La question du français vient de soulever un autre débat à Ottawa. Comme on pouvait s'y attendre, les droits de notre langue ont trouvé de la députation libérale de vaillants défenseurs.

Il s'agissait du journal de la Chambre des Communes et le motif d'économie invoqué à son propos par le gouvernement mettait en jeu un principe qui fut vigoureusement défendu par les nôtres.

On a rappelé à ceux qui paraissent l'oublier que la langue française, à la Chambre, n'est pas dans une situation inférieure à la langue anglaise, mais qu'elle a avec elle des droits égaux.

Ces droits, nos pères ont combattu longtemps pour les obtenir; il les ont conquis de haute lutte, et le moins que nous puissions faire maintenant est de les sauvegarder, de les défendre chaque fois qu'il sont attaqués.

Dans une question comme celle-là, il importe de ne pas céder un seul pouce du terrain conquis, car la plus légère capitulation peut entraîner d'autres dont les conséquences seront très graves.

Les députés libéraux l'ont ainsi compris et s'appuyant sur la tradition, sur la coutume, sur des droits acquis, ils ont défendu avec ardeur ce principe que le français est l'égal de l'anglais au parlement.

Il est bon de se rappeler que le gouvernement actuel est celui qui a lancé contre nous une infâme campagne de préjugés et qui a insulté à tout ce que nous avons de plus cher et de plus sacré.

On s'est étonné avec raison des compliments qu'il nous décerne depuis quelque temps. Il y a sans doute un but caché derrière ces éloges. On veut nous amadouer pour arriver à quelque chose.

Ce qu'il y a de certain, c'est que si la clique Borden pensait mieux atteindre son but en nous insultant, elle n'hésiterait pas à le faire.

De sorte qu'on peut avec raison être prévenu à son égard. Dans ces conditions, il importe de se tenir sur ses gardes et de combattre avec énergie toute mesure, si légère soit-elle, qui peut porter atteinte à nos droits.

La fausseté d'un régime

Peu de partis politiques en notre pays auront eu une existence aussi éphémère que le parti unioniste. Aucun n'aura eu une destinée aussi pitoyable et ne laissera, après avoir passé, aussi peu de regrets.

Il n'est personne, même parmi ses plus ardents partisans d'aujourd'hui, qui conservera de lui un souvenir agréable. On ne se souviendra de ce régime que pour flétrir les scandales qui l'ont marqué.

De toutes les espérances fondées sur lui par certains, aucune ne s'est réalisée. Il n'a rien tenu de ce qu'il promettait. Il a été le contraire de ce qu'il devait être. Au lieu de grandir, il n'a fait que baisser dans l'estime publique. Au lieu de se rallier à lui, on s'est empressé de le répudier.

D'ailleurs, les débuts du parti unioniste ne pouvaient laisser prévoir autre chose que ce que nous voyons présentement et les esprits avertis ne s'y tromperont pas. On tentait de souder ensemble trop d'éléments disparates. Dans de telles conditions, il n'y avait pas de soudure qui pût tenir bien longtemps.

Fondée sur des principes faux, au prix de compromissions douteuses, la coalition Borden portait en elle le germe de sa déchéance et un rien devait suffire à la développer.

Elle prétendait coaliser les forces nationales, afin de poursuivre un but national; en réalité, elle coalisait des groupes d'intérêts, afin d'assurer le maintien des tories au pouvoir.

Mais il était logique que ces intérêts plus ou moins adverses qu'on parvenait par un tour de force à lier pour un jour, dans un but particulier, viendraient en conflit le jour suivant.

On ne tarda pas à le constater. Le nouvel édifice fut bientôt secoué sur ses bases fragiles. Ce ne fut pas l'union, mais la désunion qui régna au sein du régime unioniste. Il avait promis monts et merveilles, il ne fit absolument rien et le mot "faillure" lui fut appliqué sur tous les tons et à tout propos par ses propres partisans.

Aujourd'hui, le gouvernement Borden a vu sa majorité à la Chambre réduite de 80 à 32. Les défections sont chaque jour de plus en plus nombreuses. La moitié des membres du cabinet ont

ministres ne pourraient se faire élire nulle part. Quant au pré-démissionnaire et on ne peut le remplacer parce que les nouveaux ministres, il est parti depuis des mois et ne revient pas.

Ce qui reste, c'est un cabinet désemparé qui s'accroche désespérément au pouvoir et devra bientôt lâcher prise. Les heures du régime unioniste sont comptées et la fin est proche.

Pour la classe agricole

Tout comme les ouvriers et autres classes de la société, les fermiers peuvent trouver dans le programme du parti libéral de quoi satisfaire à leurs plus légitimes ambitions.

Le parti libéral est de toute façon le parti du peuple. Lors de la grande convention d'Ottawa, c'est des travailleurs qu'il s'est surtout préoccupé, et en ce qui concerne la classe agricole, il a adopté pour elle des résolutions du plus grand intérêt.

Du reste, si on examine les causes qui ont donné lieu à la formation du parti agraire dans Ontario, on s'aperçoit qu'elles sont essentiellement en opposition au seul parti tory ou unioniste.

La première de ces causes ressort des griefs prolongés des fermiers contre la politique protectionniste du tarif général, griefs que sir Wilfrid Laurier avait voulu redresser en 1911.

Si la réciprocité eut été adoptée alors et que les fermiers eussent pu bénéficier de ses avantages, il est certain qu'on leur aurait enlevé à leur principale et leur plus ancienne réclamation.

Une deuxième cause plus rapprochée ressort de la conscription. A la veille des élections de 1917, le gouvernement Borden, par l'entremise de ses agents, avait formellement promis aux fermiers d'Ontario et de l'Ouest que leurs fils seraient exemptés de la loi.

Cependant, après le passage de celle-ci, les exemptions furent supprimées. On n'a pas oublié la délégation imposante de fermiers qui se présenta à Ottawa dans l'été de 1918.

Une troisième cause, c'est la résistance à l'unionisme lui-même. En effet, le parti unioniste, dans les provinces anglaises surtout, avait groupé non seulement les conservateurs, mais aussi des libéraux anglais; et ce parti a gouverné pour favoriser une classe de privilégiés. Il est logique qu'il suscite un contre-groupe chez le peuple et en particulier dans la classe agricole.

Or le parti libéral est l'auteur du pacte de réciprocité qu'il a encore à son programme. Il a combattu la façon arbitraire dont on a imposé la conscription et il est l'adversaire irréconciliable de l'unionisme.

On peut dire, par conséquent, qu'aucune des réclamations agricoles, méconnues par les torys-unionistes, ne reste sans écho dans le parti libéral.

Les agriculteurs, comme toutes les autres classes de travailleurs, n'ont pas de meilleurs amis que dans le parti libéral qui protège les faibles contre les forts, les pauvres contre les riches et réclame justice égale pour tous.

Cet esprit militariste

Le gouvernement Borden ne paraît douter de rien et il n'y a pas de mesures, si extraordinaires soient-elles, qui puissent le laisser hésitant. Si on n'y met bon ordre, l'entraînera fatalement le pays dans une aventure militariste dont les conséquences pourront être désastreuses.

Certes! il est une foule de questions importantes dont il a l'impérieux devoir de s'occuper, mais il se garde bien d'y toucher et préfère donner son attention à des sujets qui n'ont pas même leur raison d'être et qui ne devraient plus être soulevés au Canada.

Maintenant que la guerre est finie et que toute menace sous ce rapport est définitivement écartée, il semble qu'on devrait plutôt se tourner vers les oeuvres du temps de paix, les oeuvres de reconstruction.

Mais le cabinet Borden en tient toujours pour les choses de la guerre et il ne rêve rien de mieux que de transformer notre pays en un vaste camp retranché.

C'est pourquoi il a lancé son projet d'une marine de guerre, projet inopportun de toute façon, qui ne devrait plus jamais être apité au pays.

Mais ce n'est pas tout, on est allé encore plus loin. Il s'est trouvé, en effet, des députés du clan Borden pour proposer d'établir le service militaire obligatoire. Proposition absurde sous tout rapport, illogique et inutile, il n'est même point besoin de s'arrêter à la considérer.

Voici, ensuite, que le gouvernement décide d'organiser un service aérien et veut, dans ce but, commencer le recrutement de cinq mille hommes. Après les navires de guerre, on va accepter environ cent cinquante avions de l'Angleterre et déboursier des sommes considérables pour leur entretien.

Ainsi, au moment où les problèmes de l'après-guerre réclament urgemment une solution, que le trésor est à sec et que notre situation financière est critique, on ne pense qu'à de nouvelles entreprises militaires pour et engloutir des millions que nous serons forcés d'emprunter.

Or nous n'avons que faire de ces mesures à tendances militariste ou impérialiste et elles doivent être combattues, de même que l'esprit qu'elles comportent avec la plus extrême vigueur. Travaillons aux oeuvres de paix et de progrès, c'est le devoir du moment.

Situation qui doit cesser

Ce n'est pas sans raison qu'on a assimilé le cabinet Borden à un hôpital de convalescents. En effet, presque tous les ministres y sont plus ou moins malades et il y en a toujours un ou deux qui partent pour la Floride ou qui en reviennent. La situation créée de ce fait est devenue intolérable et doit cesser.

Sauf deux ou trois ministres qui s'agitent de temps à autre, on peut se demander avec curiosité ce que peuvent bien faire les autres. Que font, par exemple, MM. Calder, Doherty, Sifton, Drayton, Kemp?

Sir Robert Borden est toujours absent et ne paraît pas pressé de rentrer au pays. Aux dernières nouvelles, il soignait sa neurasthénie dans la Caroline du Sud et s'il manifestait une tendance quelconque, c'était à poursuivre ses pérégrinations dans le sud des Etats-Unis.

Parmi les autres malades du cabinet, mentionnons le Dr Reid, qui arrive du sud et veut déjà y retourner; M. Sifton, qui ne fait que de courtes apparitions à la Chambre; M. Calder, qui est confiné à sa demeure depuis deux semaines, et M. Burrell, qui ne demanderait pas mieux qu'à s'en aller pourvu que ce fût à son compte.

On peut se faire une idée, dans ces conditions, de la mince somme de travail que fournit le cabinet Borden et on ne peut s'étonner si rien n'avance, si une foule de questions pourtant pressantes attendent toujours leur solution.

Certains ministres sont devenus une source d'ennui et de chicanes pour leurs collègues. On voudrait bien qu'ils démissionnent, mais comme on ne pourrait pas les remplacer, force est donc de les garder.

Et on continue de se maintenir au pouvoir tant bien que mal, cependant qu'on met de côté les questions pressantes et qu'on s'efforce d'en susciter de nouvelles dans le but d'induire le public en erreur sur les conditions véritables.

UNE AUTRE VICTIME DU RHUMATISME

En parfaite santé, après un traitement de six semaines avec "FRUIT-A-TIVES"



M. AMÉDÉE GARCEAU

32 rue Hickory—Ottawa, Ont. Depuis nombre d'années je souffrais de cette maladie, le rhumatisme. En 1913, je fus quatre mois durant frappé de rhumatisme dans les articulations des genoux, des hanches et des épaules et je dus abandonner mes fonctions d'électricien.

Je pris beaucoup de remèdes et me confiai aux soins d'un médecin, mais rien n'y fit. Je me mis alors à prendre "Fruit-a-tives"; au bout d'une semaine mon état s'améliorait et après six semaines je me portais si bien que je me remis à l'ouvrage.

Je considère cette médecine végétale "Fruit-a-tives", comme une merveille véritable pour guérir le rhumatisme et je conseille fortement à tous ceux qui souffrent de rhumatisme d'essayer "Fruit-a-tives".

AMÉDÉE GARCEAU. 50c, la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai, 25c. En vente partout ou expédié franc de port par la Fruit-a-tives Limited, Ottawa, Ont.

DAMES DEMANDEES.—Pour couture facile et légère chez elle. Travail de loisir ou permanent. Bons salaires. Travail envoyé à n'importe quel endroit. Frais payés. Timbres pour détails. National Manufacturing Co., Montréal. 2-6 heb.

Une telle situation ne peut pas durer plus longtemps sans danger sérieux pour l'ordre public et il faut qu'elle finisse. Raresment on a vu une telle incurie et de tels abus dans le gouvernement d'un pays, aussi est-ce une guerre sans trêve qui doit être faite au régime Borden afin d'amener promptement sa chute.

Pour cause

Le gouvernement unioniste est très mécontent du résultat des dernières élections partielles.

Il a pu y constater pleinement combien son impopularité est grande et sa fin prochaine.

Tournoi

Suivant une dépêche, sir Robert Borden a fait inscrire son nom à un tournoi de golf dans le sud des Etats-Unis.

Si le jeu de notre premier ministre équivalait à son administration, le résultat n'est pas douteux: il sera bon perdant.

Vérité

Les sénateurs américains sont sur le point d'adopter une résolution déclarant la paix.

Ils ont donné raison au mot de Clemenceau qu'il est plus difficile de faire la paix que de faire la guerre.

Egoïsme

La France doit être seule à porter la responsabilité du mouvement qu'elle a tenté pour faire observer le traité de paix.

Les nations sont égoïstes comme les individus et on le constate durablement à l'occasion.

Unanimité

Les ouvriers de Winnipeg demandent poliment au gouvernement Borden de démissionner.

Ils ne sont pas les seuls à vouloir la disparition de ce régime, le pays entier est unanime sur ce point.

Représentation

Québec et les Provinces Maritimes sont sans représentation dans le cabinet unioniste.

Le gouvernement ne représente plus que quelques groupes dont l'influence a été néfaste dans les affaires du pays. Le peuple attend impatientement le moment de sa revanche.

L'Entente

La presse des deux pays insiste sur la nécessité d'une coopération étroite entre la France et l'Angleterre.

Il serait très regrettable, en effet, qu'une question relative à l'Allemagne pût nuire à la cause de l'Entente cordiale.

L'ASTHME ME FAISAIT UNE VIE MALHEUREUSE.—Ecrit un homme qui, après dix ans de souffrances, a trouvé une guérison complète dans le remède du Dr. J. D. Kellogg pour l'Asthme. Il sait aujourd'hui combien il a souffert inutilement. Ce remède sans égal donne un soulagement assuré à ceux qui sont affligés de l'asthme. Inhalé comme vapeur, il apporte le soulagement tant recherché. Tout vendeur l'a ou vous le procurera de son fournisseur en gros. 2-1g

LE DIFFEREND ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

Une correspondance qui entrevoyait bien les événements d'aujourd'hui — Il ne s'agit pas d'hostilité contre les Français.

(Dépêche spéciale)

Londres, 1er avril. — Si l'on n'y prend garde, il est à craindre qu'il ne se produise dans les relations anglo-françaises un relâchement regrettable. On peut constater depuis quelque temps dans la presse des deux pays une pointe d'aigreur qui peut avoir des inconvénients sérieux. Cela tient à ce que sur certains points il est difficile à ceux qui sont d'un côté de la Manche de se rendre compte du point de vue de ceux qui sont de l'autre côté.

Ce qu'il importe de bien poser en principe, d'abord, c'est que dans les cas où les Anglais se trouvent en désaccord avec nous, il n'entre aucun sentiment d'hostilité contre la France et les Français. Mais, isoés du continent, sans voisins immédiats, les Anglais éprouvent plus que de la difficulté à comprendre certains sentiments qui nous sont naturels; d'autre part, par la raison même que nous sommes des continentaux, le détachement avec lequel les Anglais envisagent certaines situations nous déconcerte beaucoup.

Pour prendre un exemple concret, l'implacable logique avec laquelle on estime en France que si un article ou un chapitre du traité de paix n'est pas exécuté à la lettre le traité ne tient plus est une conception qu'on ne peut entrer dans l'esprit d'un Anglais, qui ne comprendrait pas davantage que l'on affirmât que le pont de Londres va s'écrouler parce qu'il en a été déchaussé une pierre. On pourra tout de même passer. Tel est le raisonnement anglais, qui ne voit que le côté pratique de la question.

Ce qui, à l'heure actuelle, surprend les Anglais et les émeut, c'est que l'on attache tant d'importance à un pont, alors que, des deux côtés du fleuve, il y a un si grand nombre de questions d'un intérêt général pour les habitants de tous les quartiers situés sur les deux rives. Ils craignent que la France, laquelle, ils le reconnaissent, a parfaitement raison en principe, n'ait tort d'avoir trop raison et qu'elle n'aille à l'encontre même de ses intérêts et ne déjoue ses propres projets en exigeant la réalisation immédiate et dans des conditions qui ne leur paraissent pas pratiques si l'on regarde les choses à leur point de vue, à eux qui croient qu'ils voient les événements sous une perspective plus juste.

Il faut aussi se bien pénétrer du fait que les Britanniques sont revenus, au point de vue militaire, au régime d'avant-guerre, c'est-à-dire au système volontaire, qu'ils ont consenti certains sacrifices et ont fait violence à leurs convictions les plus chères pendant cinq ans, en vue d'un but déterminé, que ce but a été atteint, et qu'ils redoutent, avant tout, toute espèce de politique de nature à ramener des complications qui justifieraient, de la part de certains éléments, une tentative de retour à un système auquel, selon eux, il ne doit être recouru que dans des circonstances extrêmes, comme il y a six ans. Or, toujours dans l'opinion générale britannique, la tâche à accomplir en 1919 a été accomplie et bien accomplie en 1918. Les Anglais, en un mot, se réservent pour les circonstances graves, les nécessités impérieuses, et ils feront de nouveau, le cas échéant, honneur à leurs engagements moraux ou matériels, sans hésiter et sans compter. Mais le moment n'est pas venu, il ne peut venir encore, à leur avis, de longtermes, sauf par suite d'imprudences; et alors les circonstances pourraient changer bien des choses. Les Anglais, pour tout dire, ont peur des imprudences, non pas tant pour eux-mêmes cependant que pour leurs amis, qu'ils pourraient être dans l'impossibilité de suivre.

NOTRE ROLE CHIMÉRIQUE DANS LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Il éclate au grand jour, lorsqu'en réponse à M. Georges Parent, M. Rowell admet que notre pays n'a pas été consulté par le Conseil Suprême, au sujet des précautions militaires que la France a prises envers l'Allemagne — Vif débat sur les droits de la langue française aux Communes.

(Tribune de la presse)

Ottawa, 8. — Une multitude de sujets ont retenu l'attention de la députation au cours de la séance qui vient de se terminer.

Au commencement de l'après-midi, la Chambre se formait en comité plénier pour discuter et approuver le plan de réorganisation des fonctionnaires des Communes. L'honorable Dr Béland avait demandé à Sir George Foster, il y a quelque temps s'il avait l'intention de nommer un comité spécial pour étudier cette question. Il ne reçut pas de réponse directe.

Cet après-midi, le député de Beauce fit observer que dans son opinion il serait préférable de référer ce projet de réorganisation à un comité spécial de la Chambre, mais Sir George Foster, et la discussion commença.

Les deux premiers paragraphes furent adoptés sans trop de discussion. Il s'éleva tout un débat qui fit monter la température sur un sujet supprimé, sous prétexte d'efficacité du service et d'économie un chef français, celui que depuis des années est en charge du journal français de la Chambre.

L'orateur insista et chercha à réfuter de son mieux les arguments invoqués par l'honorable Dr Béland et MM. Ernest Lapointe, Éthier, Devlin, Stein, sur cette question.

Finalement, à la suite des orateurs Canadiens-Français, le colonel Jack Currie se mit de la partie et demanda avec instance que ce projet soit référé à un comité spécial de la Chambre.

Sans donner de réponse, devant l'opposition persistante qui se développait, M. Rhodes proposa de discontinuer la considération de cette question. Le débat doit se continuer demain. Proposera-t-on un comité spécial ?

L'orateur protesta de ses bons sentiments à l'égard de la langue française et personne ne la mis en doute, mais il ne s'agit pas seulement de traiter généreusement les fonctionnaires, il faut donner à chacun le titre et la fonction prévus par la loi, sans oublier les émoluments attachés à telle fonction.

Il y a eu des résolutions d'adoptions, des projets de loi ont passé le stage de la deuxième lecture et d'autres qui ont été adoptés en troisième lecture.

La séance du soir a été employée à la discussion du projet de loi de franchise électorale.

La discussion sur ce projet offre plus de points contentieux que ne semblait le croire le gouvernement.

LA SEANCE

Après avoir expédié certaines affaires de routine et donné des réponses à quelques questions inscrites au feuilleton, la Chambre se forma en comité plénier pour l'étude de la résolution suivante se rapportant à la réorganisation du personnel des Communes.

Voici le texte de la résolution: «Que l'organisation du personnel de la Chambre des Communes, soumise à la Chambre, par Son Honneur l'Orateur, le trente-neufième jour de mars, soit approuvée et confirmée.»

M. Boivin présida à la séance du comité comme à l'ordinaire tandis que l'Orateur, M. Rhodes, en toge, prit place à la droite de Sir George Foster. On demanda d'approuver et de continuer l'organisation du personnel telle que présentée. La députation accepta, sans trop d'observations le projet d'organisation «des officiers de la Chambre et de la division des lois».

Il s'éleva tout un débat à propos de la «division des lois». Par le passé, il existait deux sections, l'une française et l'autre anglaise, un chef dirigeait le travail de chaque section et

ils étaient tous deux sur un pied d'égalité: même salaire, mêmes pouvoirs et mêmes responsabilités. Le classement proposé fait disparaître le chef français, pour en faire un traducteur, tout simplement. On sait que le journal de la Chambre est considéré par Bourinot comme une des pièces officielles de la première importance.

L'honorable Dr Béland avait suggéré que cette question soit soumise à un comité spécial de la Chambre, afin qu'on en discute froidement, qu'on invite les personnes qui croient avoir des observations à faire et qu'on prenne les meilleurs décisions possibles, dans l'intérêt du personnel des Communes.

Agissant sans doute sous une pression, Sir George Foster refusa cette suggestion et la Chambre se forma en comité. C'est là que le député de Beauce fit entendre de justes réclamations et signala à l'Orateur que les changements proposés étaient importants.

M. Rhodes répliqua que par le passé, il n'y avait pas deux journaux, mais un seul dans deux langues, de

l'inutilité de deux chefs. Le Dr Béland dit qu'en faisant ce changement on s'éloignait de la pratique de plus de 70 ans d'existence. Il fit observer que lors de tous les classements en 1866, '67, '85, 1894 et '13, on respecta la coutume.

M. Rhodes répondit en faisant observer qu'il avait cherché à pratiquer l'économie et n'avait eu en vue que l'efficacité du service.

M. Éthier prit à son tour part au débat, soulignant l'argument constitutionnel qui pouvait à l'égalité des deux langues officielles, et par conséquent à un service confié à des personnes également responsables et recevant un traitement égal.

M. Ernest Lapointe dit que le classement actuel lui donnait l'impression d'une action à notre langue tout simplement. On éliminait les chefs tout en prétendant conserver la dualité du service. Il dit qu'il connaissait les bons sentiments de l'Orateur, qu'il savait sincère, mais il insiste pour que l'on conserve les deux fonctions, avec statut égal et traitement égal. Il ne veut pas que l'on réduise cette charge à celle de traducteur tout court.

M. E. B. Devlin appuie l'argument de ses collègues et revient à son tour sur la force de l'argument constitutionnel. Il est entendu qu'il doit y avoir un rapport des délibérations dans les deux langues, en vertu de la loi. Tenons-nous en à ce texte, dit M. Devlin, nous avons là quelque chose de positif. En attendant, qu'on fasse des changements à l'acte de l'Assemblée Britannique du Nord, l'insiste pour qu'on respecte cette clause. Il fit en même temps un délicat éloge de la langue française.

M. Stein, au milieu des applaudissements de toute la gauche, se leva pour faire quelques observations très au point. L'Orateur revenait encore sur la nécessité de l'économie, le député de Kamouraska fit observer qu'il se présenterait mille autres occasions de pratiquer l'économie. Il est d'opinion que cet argument ne tient pas en l'occurrence et dit qu'en matière d'économie il y a moyen de se reprendre, mais il n'en est pas ainsi lorsqu'il y a un principe en jeu. Dans ce cas-ci, il y a un principe en jeu et il croit que l'on devrait respecter l'ordre établi et ne pas invoquer l'argument d'économie.

Le colonel Currie s'oppose à ce que l'on procède à la discussion de ce projet en comité plénier; il y a trop de choses trop contentieuses, il y a des choses trop contentieuses et qu'il est plutôt du ressort d'un comité spécial. Il propose donc d'ajourner la discussion. Il y a assez de trouble dans le pays, dit le colonel, ne cherchons pas à en créer de nouveaux en attisant une question de cette nature.

Après une heure de discussion assez serrée bien que courtoise à tous les moments, on sentait tout de même qu'il y avait de l'électricité dans l'air. L'Orateur proposa d'abandonner la discussion sur son projet. On se demanda si le gouvernement finirait par accorder un comité spécial de la Chambre. Ce serait encore le meilleur moyen d'apporter une solution équitable à cette situation.

M. Pierre Casgrain fait observer que certains ministres notamment ceux de marine, et des pêcheries et du commerce ne répondent pas en français aux lettres qui étaient adressées par des personnes de langue française. Il allait procéder à poser une question lorsque l'orateur lui dit qu'il n'était pas dans l'ordre.

M. C. A. Gauvreau fit observer qu'une question posée par lui, le No 42, n'était pas sur le feuilleton et demanda pour quelle raison elle avait été omise. L'orateur fit observer que cette question contenait des allégations de fait. M. Gauvreau rétorqua que les citations étaient du ministre de la Justice.

M. Georges Parent demanda si le Canada, à titre de membre de la Société des Nations, avait été consulté, par la France avant qu'on ait décidé l'avance en territoire allemand. Sir George Foster, astucieusement, dit qu'il n'en savait rien.

L'honorable Dr Béland rappela au premier ministre en exercice qu'il avait demandé si le Canada avait nommé un représentant à la Société des Nations et n'avait pas encore reçu de réponse.

M. Rowell dit que la Société n'avait pas encore tenu de séances et n'avait pas donné avis de réunions prochaines. Comme question de fait, il n'y a rien de fait, un représentant de nommée et il répondit en même temps à la question posée par M. Parent, à savoir que le Canada n'avait pas été consulté par le Conseil Suprême. Cette réponse fut reçue au milieu des cris de «honte» et soulignés de rires ironiques.

Ceci semble un peu désillusionnant au point de vue de notre nouveau statut-nation.

L'hon. Charles Murphy demanda au ministre la date approximative du discours sur le budget. Sir Henry Drayton répondit qu'il ne lui était pas encore possible de le dire.

On passa ensuite aux mesures du gouvernement et plusieurs projets furent adoptés en troisième lecture. La loi confirmant le contrat avec la ville d'Ottawa fournit à l'honorable M. King l'occasion de faire quelques remarques importantes. Il dit que le gouvernement avait pris l'habitude de signer des contrats et de venir ensuite les faire ratifier par le parlement. Il condamne sévèrement cette pratique et rappelle que l'honorable Ballantyne n'en a pas agi autrement lorsqu'il donna ses gros contrats de construction maritime et que le ministre réduisait ni plus ni moins le parlement au rôle d'étampe d'outonchou.

Le Dr Reid vint cette remarque en bonne part et dit qu'il l'aurait dit à ce que l'on vienne à l'ordre ancien le seul conforme aux saines traditions constitutionnelles.

La Chambre adopta ensuite en deuxième lecture un projet «modifiant la loi des douanes», et un autre, «modifiant la loi des terres fédérales». Il n'y eut pas de discussion sur le premier projet.

M. Meighen expliqua brièvement que les modifications exigées étaient en rapport avec les changements faits à la loi de naturalisation. Par exemple, on exige que tout sujet, pour être naturalisé, connaisse la langue française ou la langue anglaise, il ne serait pas juste d'exiger les mêmes conditions de ceux qui demandent des lettres patentes pour s'établir sur des terres.

On discuta ensuite une résolution se rapportant à l'inspection des bateaux à vapeur. Le ministre fit observer qu'à l'heure actuelle le gouvernement ne percevait que \$5,200 par année pour toutes les inspections faites, alors que les dépenses s'élevaient à plus de \$100,000.

Voici le texte de la résolution: «L'Orateur insista et chercha à réfuter de son mieux les arguments invoqués par l'honorable Dr Béland et MM. Ernest Lapointe, Éthier, Devlin, Stein, sur cette question.

Après avoir expédié certaines affaires de routine et donné des réponses à quelques questions inscrites au feuilleton, la Chambre se forma en comité plénier pour l'étude de la résolution suivante se rapportant à la réorganisation du personnel des Communes.

Voici le texte de la résolution: «Que l'organisation du personnel de la Chambre des Communes, soumise à la Chambre, par Son Honneur l'Orateur, le trente-neufième jour de mars, soit approuvée et confirmée.»

L'OPINION DES JOURNAUX AU SUJET DE L'OCCUPATION DU RHIN

La presse belge appuie la France, mais la presse anglaise traite l'attitude française d'étourderie — Le «Journal des Débats» dit que Lloyd George commet une erreur semblable à celle de Wilson.

(Câble de la Presse Associée)

Paris, 9. — Dans son premier-Paris, aujourd'hui, sur les relations franco-anglaises, le «Journal des Débats» dit que le premier ministre Lloyd George a ravivé la devise de l'ancien premier ministre Asquith «Wait and See», retournant ainsi à ses premières méthodes diplomatiques.

«Ne voit-il pas, continue le journal, qu'il commet à ce moment une erreur analogue à celle du président et qu'il perd le prestige et l'autorité que ses énergies lui ont justement mérités pendant la guerre? Il donne le démenti à la plus belle période de son existence politique et renonce au titre que lui donne la gratitude de la postérité.»

«M. Lloyd George a été vexé parce que le premier ministre Millerand n'a pas attendu le retour de fin de semaine de son ancien consultant. Quand M. Lloyd George recouvrera sa bonne humeur il regrettera de s'être laissé

emporter par l'impétuosité de son tempérament. Il a créé une situation capable de dégénérer en catastrophes. «Wait and See» n'est pas plus dans l'ordre en 1920 qu'en 1914. Une telle aberration causerait la perte de la paix aussi sûrement que l'abstention prolongée de l'Angleterre en 1914 aurait causé la perte de la guerre.»

Le «Temps» fait remarquer que le gouvernement a averti les gouvernements alliés et associés de son projet d'action trois jours avant que les troupes françaises avancent, et, par là, ne peut être accusé de prendre par surprise. Le «Temps» ajoute que si, comme le gouvernement britannique semble le penser, il est d'accord avec tous les autres Alliés et Associés de la France en désapprouvant l'occupation, la France se trouverait elle-même isolée, spectaculairement augmentant l'audace du parti militaire allemand qui refuse de permettre à l'Allemagne de se désarmer.

La Belgique, cependant, fait remarquer le «Temps», a exprimé ses vœux par une association efficace avec la presse française dans la zone neutre, tandis que le président Wilson a confié ses expressions dans une requête au gouvernement français de définir ses intentions. Le «Temps», comme tout autre journal, appuie sur le contraste entre les commentaires de la presse anglaise et l'attitude du gouvernement britannique.

LA PRESSE BELGE
Bruxelles, 9. — Presque toute la presse belge approuve la décision du gouvernement d'agir en union avec la France au sujet de l'action militaire allemande dans le district de la Ruhr. «L'Indépendance Belge» dit: «Nous manifestons notre intention de forcer le respect au traité et de maintenir les garanties de paix, et nous rappelons donc à nos autres Alliés combien essentielle au salut de l'Europe et à la paix est l'exécution du pacte de Versailles.»

«La Nation Belge» dit: «La nécessité d'une entente complète entre la France et la Belgique, qui est devenue plus évidente par les récents événements en Allemagne, fait ressortir l'urgence d'une solution des deux pays sont en opposition. La question du duché de Luxembourg ne peut être exceptée de la catégorie de ceux affectés par ces événements. Nous sommes à la veille d'un accord basé sur l'intervention concertée des deux pays dans toutes les questions où l'intérêt commun requiert des mesures de précaution.»

«Le gouvernement belge est indubitablement de la nouvelle note de France sur ce sujet délicat. La proposition a paru plus acceptable et, sur cette base, une entente peut être facilement conclue.»

«La Libre Belgique» dit être en état d'annoncer que le gouvernement belge a toute l'assurance que le cabinet à Londres, tout en persistant dans son opinion que l'occupation du nouveau territoire n'est pas nécessaire, a su bien démontrer la preuve de solidarité dans l'amitié, que la Belgique vient justement de témoigner à la France.

LA PRESSE ANGLAISE
Londres, 9. — Dans son principal article sur la situation créée par l'occupation française de Francfort et les divergences d'opinion résultant de cette attitude entre les Alliés, le «Manchester Guardian» dit: «Tous les plus sincères amis de la France sentent qu'une erreur a été commise en son nom. Il est remarquable qu'aucun des Alliés — au moins parmi ceux qui lui veulent du bien — ne peut approuver une si grave erreur ni l'esprit d'étourderie qui en fut le moteur.»

Le journal déclare que la Grande-Bretagne, dans toute cette affaire, a traité la France avec la candeur d'un ami qui a une entière foi en elle et qui l'on ne peut plus douter du sentiment du gouvernement américain sur cette question.

«Toutes les nouvelles d'Allemagne sont mauvaises, continue le journal, et il semble qu'elles doivent être pires avant d'être meilleures. Partout la faiblesse du gouvernement civil allemand et le manque de sagesse de l'occupation hâtive de Francfort par les Français poussent les choses vers un violent soulèvement.»

«Nous ne pouvons douter des représentations faites par Londres et contenues dans les déclarations officielles. Si elles avaient été faites il y a une semaine, elles auraient arrêté la main de notre Alliée. Elle n'aurait pas été contente de tenter une si grave démarche, prise sur son interprétation propre du traité. Mais la principale morale de ce manque d'harmonie évidente est le besoin d'un échange de vues plus intime entre les Alliés.»

L'HUILE QU'IL FAUT AU CULTIVATEUR. — Une bouteille d'Huile Electrique du Dr Thomas, sur la ferme, évitera plus d'un voyage pour aller chercher le médecin. Non seulement elle est bonne pour les enfants souffrants de rhume et de croup et les personnes âgées prises de douleurs mais il y a une manière de l'employer pour les animaux malades. On devrait toujours en avoir une bouteille à la maison.

IL Y A DE L'ESPOIR
Pour le plus Malade si on Emploie à temps le
NOVORO
DU DR. PIERRE
Aucun cas n'a été assez grave, aucune maladie si désespérée pour que le vieux remède herbeux éprouvé par le temps, et qui est honnêtement fabriqué d'herbes et de racines pures et salutaires, n'ait pu faire du bien.
Rhumatismes, Maladies du Foie et des Reins, Indigestion, Constipation, et autres maux, disparaissent vite par son emploi. N'est pas un remède de pharmacie. Des agents sérieux le fournissent. Ecrites au
DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.,
2501-17 Washington Blvd., CHICAGO, ILL.
(Déposé sous tous droits au Canada)

LA SECONDE PARTIE DE LA SEANCE EST COMMENCEE

Les députés ont discuté, hier, la loi des aliments et des drogues — La marine marchande — Pas de quorum — Le gouvernement et la ville d'Ottawa.

(Tribune de la presse)

Ottawa, 6. — Les Communes et le Sénat ont repris le travail sessionnel tel que convenu. Dans la Chambre Haute, il y a eu des déclarations importantes de faites par l'honorable sénateur Robertson sur la question du travail.

Pendant la vacance parlementaire, il y a eu des changements de faits à la Chambre des Communes. D'abord le gouvernement a fait compléter le grand tapis vert qui donne à cette salle de délibérations un cachet distinctif d'éternelle jeunesse.

Dans les galeries on a fait disparaître les chaises de toute sorte, assorties souvent avec un goût douteux pour les remplacer par des sièges plants uniformes, finis en cuir noir, ce qui donne l'aspect d'une salle de représentations. C'en est une, en tant que les députés de toutes les parties du pays font des représentations au gouvernement dans l'intérêt de leurs électeurs et du public en général.

Il y a encore un grand nombre de députés qui ne sont pas encore revenus de leur congé. Nous avons observé qu'il y avait du côté ministériel surtout beaucoup plus de banquettes de vacances que de banquettes occupées.

Certains députés qui sont d'une assiduité proverbiale sont absents, par contre nous avons vu bien des députés qui ont été absents assez souvent durant la première partie de la session et qui sont déjà au poste.

Au nombre des physionomies nouvelles nous avons remarqué M. A. Stein, député de Kamouraska, qui a pris place dans le phalange libérale avec l'assurance d'un trouper romps à la routine parlementaire.

L'assistance était si peu nombreuse pendant la discussion en comité que l'on a plus d'une fois attiré l'attention du président sur le manque de quorum, ce qui a provoqué des expressions d'opinion intéressantes sur les devoirs d'assister aux séances. Il faut avouer que le débat, sous la direction de M. Rowell n'est jamais très animé mais se prolonge toujours parce que le ministre qui est d'une certaine souplesse invite la discussion pour le plaisir d'en faire.

Le débat a roulé sur la solution à donner aux différends survenus au sujet des terres des sauvages dans la Colombie Britannique, la loi se rapportant aux aliments et aux drogues, la loi de la marine marchande (certificats de service) et enfin le projet de loi ratifiant l'arrangement conclu entre la corporation de la ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral.

Sur ce dernier projet, il s'est élevé de la discussion. M. P. R. Du Tremblay a été le premier à soulever la question des taxes perçues par la capitale pour les services qu'elle est supposée donner, soit une somme d'environ 75 mille piastres. Il montra que ce privilège était injuste vis-à-vis des autres municipalités du pays, car les propriétés du gouvernement sont toujours exemptes de taxes.

MM. King, D. D. McKenzie et autres pressèrent le Dr Reid de questions et il finit par changer son expression et déclarer que le gouvernement ne payait pas de taxes mais faisait comme les autres capitales du monde et payait une certaine somme à la corporation de la ville où le gouvernement avait établi ses quartiers.

LA SEANCE

Ottawa, 6. — A l'ouverture de la séance, M. Adolphe Stein, le nouveau député de Kamouraska, élu par acclamation, a été présenté à la Chambre par l'honorable Mackenzie King, et M. Ernest Lapointe, aux applaudissements de la députation. Il a pris un siège sur la dernière rangée de gauche.

L'hon. M. King demanda au ministre de la marine s'il allait déposer un état détaillé des opérations de la Marine marchande ainsi qu'il l'avait promis, pendant la discussion des crédits, la semaine dernière. M. Ballantyne répondit qu'il aurait aimé à remplir sa promesse, mais il lui fallait être autorisé pour ce faire.

M. D. D. McKenzie lut un extrait de journal dans lequel on annonçait que le gouvernement avait fait l'acquisition du chemin de fer Lothbriek et Mégantic. Il demanda au ministre s'il exploitait actuellement cette ligne, et en vertu de quelle autorité il l'avait achetée.

Le Dr Reid, déclara que le gouvernement avait été autorisé à acquiescer cette ligne il y a quelques années, lorsque le gouvernement passa une loi achetant le Québec et Saguenay, et le gouvernement n'a pas encore la direction de cette administration mais la nouvelle est exacte.

La Chambre adopta ensuite un bill intitulé: «Loi à l'effet d'effectuer la mise en vigueur du traité de paix entre Sa Majesté et la Bulgarie». M. Rowell dit que le gouvernement devait adopter un projet de cette nature, comme il avait déjà fait à la suite du traité avec l'Allemagne.

Il y eut ensuite un peu de discussion au sujet du bill (No 13) présenté par M. Meighen, se rapportant à la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie britannique, relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de la dite province.

A ce propos, l'Opposition pose un grand nombre de questions au ministre en ce qui concerne le traitement des sauvages dans la province du littoral. Le bill a été adopté en comité et le gouvernement a retardé de le présenter pour la troisième lecture, par le fait que certains députés absents, M. Bureau, entre autres avaient des observations à faire avant que cette mesure soit définitivement adoptée.

Il y eut une discussion assez longue et terne sur le bill suivant présenté par M. Rowell «loi concernant les aliments et les drogues».

Il semblerait que le projet n'a pas été préparé avec suffisamment de soin, car il y a eu plusieurs amendements à cette mesure.

A un moment donné, il n'y avait pas même quorum dans la Chambre de sorte que M. Pedlow et aussi l'honorable M. Fielding firent des observations très au point au sujet de l'assistance.

La Chambre adopta ensuite un bill intitulé: «Loi à l'effet d'effectuer la mise en vigueur du traité de paix entre Sa Majesté et la Bulgarie».

M. Rowell dit que le gouvernement devait adopter un projet de cette nature, comme il avait déjà fait à la suite du traité avec l'Allemagne.

Il y eut ensuite un peu de discussion au sujet du bill (No 13) présenté par M. Meighen, se rapportant à la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie britannique, relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de la dite province.

A ce propos, l'Opposition pose un grand nombre de questions au ministre en ce qui concerne le traitement des sauvages dans la province du littoral. Le bill a été adopté en comité et le gouvernement a retardé de le présenter pour la troisième lecture, par le fait que certains députés absents, M. Bureau, entre autres avaient des observations à faire avant que cette mesure soit définitivement adoptée.

Il y eut une discussion assez longue et terne sur le bill suivant présenté par M. Rowell «loi concernant les aliments et les drogues».

Il semblerait que le projet n'a pas été préparé avec suffisamment de soin, car il y a eu plusieurs amendements à cette mesure.

A un moment donné, il n'y avait pas même quorum dans la Chambre de sorte que M. Pedlow et aussi l'honorable M. Fielding firent des observations très au point au sujet de l'assistance.

La séance du soir les projets suivants se rapportant à divers chemins de fer et inscrits sous le titre de «Bills Privés» ont été lus un deuxième fois et référés au comité des chemins de fer. En voici la liste:

No 27.—31 mars.—Seconde lecture du bill (No 40c). Loi concernant la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.—M. Davis.

No 28.—31 mars.—Seconde lecture du bill (No 41). Loi concernant la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.—M. Nesbit.

No 29.—31 mars.—Seconde lecture du bill (No 42). Loi concernant la compagnie dite The Esquimault and Nanaimo Railway Company.—M. Clements.

No 30.—31 mars.—Seconde lecture du bill (No 43). Loi concernant la compagnie dite The Kettle Valley Railway Company.—M. Green.

No 31.—31 mars.—Seconde lecture du bill (No 44). Loi concernant La Montréal, Joliette Transcontinental Junction Railway Company.—M. Denis.

La Chambre se forma de nouveau en comité pour continuer l'étude du bill 27, se rapportant aux aliments et aux drogues.

Plusieurs avocats prirent un réel intérêt à la discussion qui n'est pourtant pas très passionnante pour un auditeur ordinaire et qu'il n'est pas facile de rapporter. Le chef de l'opposition a suivi ce débat, à tous ses instants et de même l'honorable Dr Béland. Pendant la soirée messieurs Georges Parent, McMaster, Jacobs et quelques autres prêtèrent leur concours à la rédaction de cette loi.

M. Rowell a dû laisser plusieurs clauses en souffrance et le comité a tout simplement rapporté progrès, qu'il a revenir sur cette question plus tard alors que le Ministre aura pris des renseignements plus complets et définitivement élaboré certaines clauses contentieuses qui n'ont pas pu être adoptées immédiatement.

Le comité se forma ensuite pour continuer l'étude des modifications à la loi de la Marine Marchande du Canada (certificats de service).

Il y a déjà eu de longues discussions sur cette question. M. D. D. McKenzie s'oppose fortement aux changements proposés par M. Ballantyne parce que, dit-il, on ouvre toute grande la porte à une nuée d'aventuriers qui n'auront peut-être pas les qualifications requises et qui parviendront à se faire accepter comme officiers de marine.

D'autre part M. Sinclair croit que la loi ne pourrait pas suffisamment pour les vaisseaux moins considérables et cite le cas d'un propriétaire de navire qui a sous la main un marin en qui il a pleine confiance mais qui ne peut pas prendre la charge du bateau par suite des règlements maritimes.

M. Ballantyne a déclaré que le gouvernement prenait toutes les mesures afin que la sécurité publique soit sauvegardée. D'autre part, il veut faire du recrutement et encourager la jeunesse à embrasser cette carrière.

Le projet a été adopté en deuxième lecture et a subi le stage du comité sans amendement.

Pour finir la soirée la Chambre a discuté un bill ratifiant les arrangements proposés entre la corporation de la ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral. Les privilèges accordés à la ville d'Ottawa ont soulevé des protestations de la part de plusieurs députés.

Les cors sont causés par la pression des chaussettes trop petites, mais inutile de les endurer plus longtemps quand vous avez à votre portée le remède tel que l'Anti-Cor de Hollway.

PAGE FEMININE

LA RECOMPENSE

Tes rosiers préférés, mon fils, je les arrose Et leur dit: "Fleurissez, faites votre devoir! Les morts en descendront peut-être pour la voir?"

JEAN RAMEAU.

CHRONIQUE

Le retour à la terre

(Pour le "Canada")

"Dieu a rendu la terre assez féconde pour satisfaire aux besoins de tous", a écrit un grand savant.

On pourrait mettre cet axiome en épigraphe à une foule d'articles publiés en ce moment et qui ne sont, sous des signatures diverses, que le même développement, plus ou moins original, de la parole fameuse du grand agitateur d'idées.

Certes, quand tant de peuples meurent de faim, l'affirmation de Lamenais semblera d'un optimisme un peu chimérique. Cependant, nombre de bons esprits sont d'accord pour penser que, seule, la nature, notre mère, pourra nous sauver de tous les maux déchaînés sur nous par la guerre.

Et ils nous conseillent d'écouter, d'adorer les préceptes de la nature. Notre faute serait de ne l'avoir point comprise et de nous être détournés d'elle jusqu'à méconnaître ses lois, jusqu'à nous désintéresser de l'oeuvre normale de la vie, qui exige la production de la vie, le pullulement des êtres sur une terre fertilisée par la culture, prodigue de ses moissons.

Le salut serait donc dans le retour à la terre, un retour franc, confiant, aveugle; pour cela, il faudrait que l'on eût le sentiment conscient de la puissance du nombre et, comme au temps des patriarches, le respect pour les travaux de l'agriculture; c'est par la terre, le travail de la terre, la vie rustique que nous serons sauvés et régénérés.

Celui-ci peut être en velours de laine, ou en serge olive. La jupe assez ample, à des plis pincés aux poches. Une pèlerine arrondie derrière et très écourtée devant, vient s'attacher au col, tout-à-fait de côté, laissant presque tout le corsage visible.

Ces costumes se font d'un seul et même tissu ou de deux tissus mélangés. Les écosais qui se portent en ce moment et dont le succès va aller croissant, nous en avons la certitude par ce que nous avons déjà vu chez nos grands fabricants, composent des toilettes charmantes.

Un autre tailleur peut être en serge, rouge celui-ci. La forme de la robe et de la jaquette restera la même; seule, la garniture variera. Ici ce sont des applications de toile cirée noire découpée, aux poches, au col et aux manches.

Ces garnitures de toile cirée ou de peau se voient d'ailleurs beaucoup. En voici encore une application sur un manteau cette fois, manteau de fillette bien entendu, puisque nous nous occupons aujourd'hui de ces chères petites.

Celui-ci peut être en velours de laine, ou en serge olive. La jupe assez ample, à des plis pincés aux poches. Une pèlerine arrondie derrière et très écourtée devant, vient s'attacher au col, tout-à-fait de côté, laissant presque tout le corsage visible.

Ce que nous disions plus haut ne s'applique plus aux jeunes filles tout-à-fait sorties de l'enfance. A celles-ci la blouse n'est pas défendue, au contraire. Rien de plus charmant, de plus jeune, que ces délicieux vêtements faits de tissus si aériens, si transparents qu'ils passeraient dans un anneau de fiançailles.

Ici, c'est un crêpe de Chine d'une robe délicate, dont les longues basques sont ornées de motifs brodés de soie de couleur et dont le grand col et les devants décollés légèrement sont bordés d'un ruban de satin vert mousse. Là, c'est un taffetas quadrillé noir sur blanc, noué à la taille par un joli ruban de velours noir.

Un double col revers, de grands parements et le bas de la basque, en taffetas blanc sont ornés de ruchettes de tulle qui donnent plus de légèreté encore à la blouse. Il va sans dire que pour ces jolies casaque de Jersey de soie n'a pas de rival. Triomphateur d'hier, il restera le triomphateur de demain, car le génie des fabricants a su trouver mille ingéniosités qui en font une nouveauté charmante n'ayant rien à redouter des souvenirs anciens.

MICHELLE.

CHRONIQUE DE LA MODE

Pour les Grandes Fillettes

(Pour le "Canada")

Voici des indications générales sur la toilette des grandes fillettes dont l'âge un peu ingrat est difficile à habiller. N'étant déjà plus des bébés, n'étant pas encore femmes, il est assez embarrassant de rester dans la note juste, sans guide pour vous y aider. En thèse générale, les fillettes, entre 12 et 15 ans, ne sont jamais mieux vêtues qu'avec le tailleur approprié à leur âge et à leur taille; celui-ci se compose d'une robe entière et d'une veste assez longue, droite, évasée du bas. Il ne faut jamais commettre l'erreur de faire porter aux fillettes encore disproportionnées, la jupe séparée et la blouse. Pour que ce costume soit seyant, il faut que la taille ait son entier développement et que les proportions soient harmonieuses. La fillette est toujours un peu courte. Sa taille n'est pas formée, il lui faut donc une ligne qui l'allonge et ne la dessine pas trop.

Ces costumes se font d'un seul et même tissu ou de deux tissus mélangés. Les écosais qui se portent en ce moment et dont le succès va aller croissant, nous en avons la certitude par ce que nous avons déjà vu chez nos grands fabricants, composent des toilettes charmantes.

Voici quelques indications générales: avec une robe plissée en tissu écosais à fond marine et rayures vertes, on met une veste en serge vert cru, évasée du bas comme nous l'avons dit, de façon à former quelques gros godets. Les devants s'entrouvent légèrement dans le bas; le vêtement n'est fermé que par un col très haut qui croise et se ferme par des boutons noirs; comme garnitures, de simples piqûres noires, aux poches coupées à même le tissu.

Un autre tailleur peut être en serge, rouge celui-ci. La forme de la robe et de la jaquette restera la même; seule, la garniture variera. Ici ce sont des applications de toile cirée noire découpée, aux poches, au col et aux manches.

Ces garnitures de toile cirée ou de peau se voient d'ailleurs beaucoup. En voici encore une application sur un manteau cette fois, manteau de fillette bien entendu, puisque nous nous occupons aujourd'hui de ces chères petites.

Celui-ci peut être en velours de laine, ou en serge olive. La jupe assez ample, à des plis pincés aux poches. Une pèlerine arrondie derrière et très écourtée devant, vient s'attacher au col, tout-à-fait de côté, laissant presque tout le corsage visible.

Ces costumes se font d'un seul et même tissu ou de deux tissus mélangés. Les écosais qui se portent en ce moment et dont le succès va aller croissant, nous en avons la certitude par ce que nous avons déjà vu chez nos grands fabricants, composent des toilettes charmantes.

Voici quelques indications générales: avec une robe plissée en tissu écosais à fond marine et rayures vertes, on met une veste en serge vert cru, évasée du bas comme nous l'avons dit, de façon à former quelques gros godets. Les devants s'entrouvent légèrement dans le bas; le vêtement n'est fermé que par un col très haut qui croise et se ferme par des boutons noirs; comme garnitures, de simples piqûres noires, aux poches coupées à même le tissu.

Un autre tailleur peut être en serge, rouge celui-ci. La forme de la robe et de la jaquette restera la même; seule, la garniture variera. Ici ce sont des applications de toile cirée noire découpée, aux poches, au col et aux manches.

Ces garnitures de toile cirée ou de peau se voient d'ailleurs beaucoup. En voici encore une application sur un manteau cette fois, manteau de fillette bien entendu, puisque nous nous occupons aujourd'hui de ces chères petites.

Celui-ci peut être en velours de laine, ou en serge olive. La jupe assez ample, à des plis pincés aux poches. Une pèlerine arrondie derrière et très écourtée devant, vient s'attacher au col, tout-à-fait de côté, laissant presque tout le corsage visible.

Ces costumes se font d'un seul et même tissu ou de deux tissus mélangés. Les écosais qui se portent en ce moment et dont le succès va aller croissant, nous en avons la certitude par ce que nous avons déjà vu chez nos grands fabricants, composent des toilettes charmantes.

Voici quelques indications générales: avec une robe plissée en tissu écosais à fond marine et rayures vertes, on met une veste en serge vert cru, évasée du bas comme nous l'avons dit, de façon à former quelques gros godets. Les devants s'entrouvent légèrement dans le bas; le vêtement n'est fermé que par un col très haut qui croise et se ferme par des boutons noirs; comme garnitures, de simples piqûres noires, aux poches coupées à même le tissu.

Un autre tailleur peut être en serge, rouge celui-ci. La forme de la robe et de la jaquette restera la même; seule, la garniture variera. Ici ce sont des applications de toile cirée noire découpée, aux poches, au col et aux manches.

Ces garnitures de toile cirée ou de peau se voient d'ailleurs beaucoup. En voici encore une application sur un manteau cette fois, manteau de fillette bien entendu, puisque nous nous occupons aujourd'hui de ces chères petites.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Sait-on que l'industrie aujourd'hui si prospère de la viande frigorifiée doit sa prospérité à un savant français, modeste, persévérant et malheureux, qui est mort voici un peu plus de six ans — exactement le 19 octobre 1913 — et qui s'appelait... Telier?

Tout le monde sait que certains composés comme l'éther ou le chlorure d'éthyle donnent par évaporation rapide une sensation de froid, propriété qui a été mise à profit notamment pour réaliser les anesthésies locales. Cette constatation est à la base des premières recherches tendant à obtenir la production du froid artificiel.

A la vérité, au moment où Telier abordait la question, les premiers pas étaient faits. En 1836, l'Anglais Shaw avait proposé — mais sans la réaliser — une machine frigorifique à éther, quatre ans plus tard, le Français Bourgeois faisait construire un appareil basé sur la compression d'une substance volatilisable et en 1862 un autre Anglais, James Harrison, — auquel on attribue généralement le mérite de la découverte première — présentait une machine dont le fonctionnement reposait sur l'emploi de l'éther. Telier à son tour invente une machine à compression et place le problème sur le terrain industriel.

Mais la question de la production de la glace elle-même, comme succédant à la production de la glace artificielle, est une question qui se pose à l'heure actuelle, il ne nous est pas encore parvenu à conquérir entièrement la parcelle d'univers qui leur a été désignée pour domaine dans l'infini!

Et l'on ne saurait admettre que la cause du paupérisme soit dans l'accroissement incessant de la population — la guerre n'a-t-elle pas été une atroce saignée? — il provient, bien plutôt, de la mauvaise répartition des charges sociales, et ce qui le perpétue, c'est tout ce qui fait obstacle au développement des forces collectives, à la libre expansion de l'effort de chacun et de tous. Plus on sera nombreux plus il y aura de chances pour que cet effort soit fructueux.

Le salut serait donc dans le retour à la terre, un retour franc, confiant, aveugle; pour cela, il faudrait que l'on eût le sentiment conscient de la puissance du nombre et, comme au temps des patriarches, le respect pour les travaux de l'agriculture; c'est par la terre, le travail de la terre, la vie rustique que nous serons sauvés et régénérés.

Celui-ci peut être en velours de laine, ou en serge olive. La jupe assez ample, à des plis pincés aux poches. Une pèlerine arrondie derrière et très écourtée devant, vient s'attacher au col, tout-à-fait de côté, laissant presque tout le corsage visible.

Ces costumes se font d'un seul et même tissu ou de deux tissus mélangés. Les écosais qui se portent en ce moment et dont le succès va aller croissant, nous en avons la certitude par ce que nous avons déjà vu chez nos grands fabricants, composent des toilettes charmantes.

Voici quelques indications générales: avec une robe plissée en tissu écosais à fond marine et rayures vertes, on met une veste en serge vert cru, évasée du bas comme nous l'avons dit, de façon à former quelques gros godets. Les devants s'entrouvent légèrement dans le bas; le vêtement n'est fermé que par un col très haut qui croise et se ferme par des boutons noirs; comme garnitures, de simples piqûres noires, aux poches coupées à même le tissu.

Un autre tailleur peut être en serge, rouge celui-ci. La forme de la robe et de la jaquette restera la même; seule, la garniture variera. Ici ce sont des applications de toile cirée noire découpée, aux poches, au col et aux manches.

Ces garnitures de toile cirée ou de peau se voient d'ailleurs beaucoup. En voici encore une application sur un manteau cette fois, manteau de fillette bien entendu, puisque nous nous occupons aujourd'hui de ces chères petites.

Celui-ci peut être en velours de laine, ou en serge olive. La jupe assez ample, à des plis pincés aux poches. Une pèlerine arrondie derrière et très écourtée devant, vient s'attacher au col, tout-à-fait de côté, laissant presque tout le corsage visible.

Ces costumes se font d'un seul et même tissu ou de deux tissus mélangés. Les écosais qui se portent en ce moment et dont le succès va aller croissant, nous en avons la certitude par ce que nous avons déjà vu chez nos grands fabricants, composent des toilettes charmantes.

Voici quelques indications générales: avec une robe plissée en tissu écosais à fond marine et rayures vertes, on met une veste en serge vert cru, évasée du bas comme nous l'avons dit, de façon à former quelques gros godets. Les devants s'entrouvent légèrement dans le bas; le vêtement n'est fermé que par un col très haut qui croise et se ferme par des boutons noirs; comme garnitures, de simples piqûres noires, aux poches coupées à même le tissu.

Un autre tailleur peut être en serge, rouge celui-ci. La forme de la robe et de la jaquette restera la même; seule, la garniture variera. Ici ce sont des applications de toile cirée noire découpée, aux poches, au col et aux manches.

Ces garnitures de toile cirée ou de peau se voient d'ailleurs beaucoup. En voici encore une application sur un manteau cette fois, manteau de fillette bien entendu, puisque nous nous occupons aujourd'hui de ces chères petites.

Celui-ci peut être en velours de laine, ou en serge olive. La jupe assez ample, à des plis pincés aux poches. Une pèlerine arrondie derrière et très écourtée devant, vient s'attacher au col, tout-à-fait de côté, laissant presque tout le corsage visible.

Ces costumes se font d'un seul et même tissu ou de deux tissus mélangés. Les écosais qui se portent en ce moment et dont le succès va aller croissant, nous en avons la certitude par ce que nous avons déjà vu chez nos grands fabricants, composent des toilettes charmantes.

Voici quelques indications générales: avec une robe plissée en tissu écosais à fond marine et rayures vertes, on met une veste en serge vert cru, évasée du bas comme nous l'avons dit, de façon à former quelques gros godets. Les devants s'entrouvent légèrement dans le bas; le vêtement n'est fermé que par un col très haut qui croise et se ferme par des boutons noirs; comme garnitures, de simples piqûres noires, aux poches coupées à même le tissu.

Un autre tailleur peut être en serge, rouge celui-ci. La forme de la robe et de la jaquette restera la même; seule, la garniture variera. Ici ce sont des applications de toile cirée noire découpée, aux poches, au col et aux manches.

Ces garnitures de toile cirée ou de peau se voient d'ailleurs beaucoup. En voici encore une application sur un manteau cette fois, manteau de fillette bien entendu, puisque nous nous occupons aujourd'hui de ces chères petites.

embarquées à Rouen, arrivées fraîches ici après 105 jours de trajet.

"Filet à la Châteaubriand aux truffes de Périgord, embarqué à Lisbonne il y a 53 jours.

"Boeuf à la broche, également de 105 jours de conservation. "Tous ces plats ont été trouvés excellents, la viande aussi fraîche et aussi juteuse que celle qui se vend tous les jours aux marchés."

Physiologiste averti autant que physicien ingénieux, Telier a eu le grand mérite d'apporter à la question de la conservation indéfinie des substances putrescibles une solution rationnelle basée sur les données de l'expérience.

"L'action du froid, expliquait-il dans une conférence qu'il faisait en septembre 1874 dans l'Orangerie des Tuileries, l'action du froid peut s'exercer de deux manières, sous forme de congélation; sous celle de simple refroidissement.

Et, après avoir montré les inconvénients de la congélation, il exposait le principe de son procédé qui était de maintenir à une température de 0 degré, dans une atmosphère sèche, les denrées à conserver.

"La, disait-il, les résultats cherchés sont véritablement obtenus. En effet, l'altération de la viande ne tient pas à sa matière propre, mais bien à des actions indépendantes d'elle qui sont: ou l'implantation des germes atmosphériques; ou le développement de ceux qu'accidentellement, et sous un état maladif, l'animal contenait avant l'abatage.

"Or, nous savons que: d'une part, le froid endort les germes fermentescibles et s'oppose à leurs développements; d'une autre, que la vie pour se développer, a besoin d'eau. Si nous plaçons la viande à conserver dans un endroit réunissant ces deux conditions — froid, sécheresse — nous supprimons les deux éléments nécessaires à la vie, soit la chaleur et l'humidité, la viande restera morte".

Les résultats obtenus depuis ont été remarquables. L'effort de leurs pensées tendues vers ce double but: plus vite, plus haut! Vous éprouveriez alors un respect d'une nuance presque religieuse pour leurs méditations obtenues. Et quand vous songez que tant et tant de ces chercheurs ont payé de leur corps, franchissés sur la terre ou engloutis dans les flots, l'aide de leurs expériences, alors les gigantesques ferrures du Grand Palais vous sembleront les piliers et les arceaux d'une cathédrale des temps modernes, élevée en l'honneur de cette volonté et de cette générosité par lesquelles Prométhée, simple Titan, nous paraît plus vénérable que les dieux de l'Olympe, car ils vivaient sans effort au sommet de leur montagne et ne risquaient rien.

Regardez maintenant autour de vous: le sol est couvert d'appareils astiqués, ripolinés, étincelants, alignés comme à la parade. Leur ombre, leur voisinage et leur disposition augmentent singulièrement la beauté de chacun. Il ne vous reste plus qu'à décider lequel de ces avions vous emportera bientôt dans les airs... Aujourd'hui, du fond de la berline et sans quitter la terre, vous aurez eu une vive impression du sublime aérien, — cette impression que Maupassant a si fortement traduite dans un de ses poèmes, lorsqu'il montre les oiseaux domestiques regardant, écoutant les oiseaux sauvages qui s'enfuient en criant, très haut, dans l'espace:

... Les captifs tout à coup se lèvent par partir. Ils agitent en vain leurs ailes impuissantes, Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

Et, dressés sur leurs pieds, sentent confusément,

tiqué. Le décorateur de cette berline sans roues, ressorts, chevaux, ni postillons sait que, même lorsqu'ils s'élevaient dans les régions éthérées, même quand ils planent au-dessus des villes et des campagnes, les hommes restent froids; il a craint que le spectacle de notre planète survolée ne surmenât l'intellect des hommes vivants et ne les induisit à concevoir de fatigantes idées générales; il a donc disposé pour eux une table de bridge. C'est ainsi!

Dites, la jeune belle, où voulez-vous aller?... Mais jetez d'abord un regard vers le ciel. Ce n'est point la voûte céleste qui vous apparaît, mais celle du Grand Palais; et lorsque les ombres de la nuit ont fait briller des milliers de lampes électriques sous la coupole, c'est un beau spectacle. Le jaupole, et le rouge dominant, couleurs espagnoles qui font songer à quelque féerie, font le second acte de Carmen, fond éclatant sur lequel se détachent la sombre masse d'un aérostat et les couleurs de notre drapeau. Ce gouffre lumineux est rempli par les sons d'un brave orchestre à la voix de cuivre, et, par moments, le piston-solo jette à travers l'espace les notes d'une rêverie cosmique.

Où voulez-vous aller?... Regardez maintenant plus bas. Voici les noms des exposants, inscrits en gros caractères au-dessus de leurs stands. Ces noms ont leur éloquence. Ils proclament les travaux de ces hommes qui ont tenté et réussi la conquête d'un élément pour lequel l'homme n'était pas fait. Imaginez, sous les lampes des cabinets de travail, leurs fronts penchés sur la page couverte d'épures, de signes algébriques ou de chiffres.

A cet appel errant, se lever grandissantes La liberté première au fond du coeur dormant, La fièvre de l'espace et des tièdes rivages... U.

PROPOS PERDUS

En regardant la vie

(Pour le "Canada")

Je n'invente rien, je regarde la vie. Il n'y a pas très longtemps, un garçonnet de 15 ans donna par son inconduite et son indiscipline de si graves sujets de mécontentement à ses parents que ceux-ci crurent devoir s'en plaindre à l'autorité judiciaire qui, elle, usant des pouvoirs que lui confère la loi sur la protection de l'enfance, fit enfermer le gamin. A celui-ci, la prison semblait d'autant plus dure, qu'auparavant sa cellule, gémissait, pleurait et faisait de belles promesses à qui voulait l'entendre. Un jour il supplia le directeur de bien vouloir rendre visite à sa mère, d'implorer son pardon et de lui faire part de ses bonnes intentions. Touché par la sincérité réelle ou apparente du malheureux, le digne homme accéda à sa demande.

Le lendemain il se rendit à l'adresse indiquée, mais trouva porte close. Il fit part, au gamin de sa déconvenue.

"C'est ma faute, dit celui-ci, j'aurais dû vous dire que les lundi et jeudi maman reçoit ses amies à la pâtisserie.

"J'irai un autre jour, répliqua le directeur.

Il y alla un autre jour, il y retourna plusieurs fois encore dans la suite, mais, chaque fois, trouva porte close.

Ces gens n'étaient-ils donc jamais chez eux? Ils habitaient pourtant une belle maison...

Il ne sut la vérité que plus tard. Madame vivait au dehors; les lundis et les jeudis après-midi elle recevait ses amies à la pâtisserie; d'autres jours, ses amies la recevaient — à la pâtisserie également sans doute. Monsieur avait ses affaires; le soir, il rentrait que le soir. Madame l'attendait alors. On dinait à la hâte et l'on allait passer la soirée au théâtre, au cinéma, au music-hall. Si le gamin était à la maison, il accompagnait les parents; s'il n'y était pas, ses parents ne s'inquiétaient pas de lui parce qu'ils avaient qu'il parvenait à tirer son plan. C'était vrai; la nécessité l'avait rendu débrouillard. D'habitude, à sa rentrée de l'école, il trouvait la maison vide.

Il fouillait alors les buffets et les tiroirs, se servait à goûter et allait rejoindre ses amis. Ses amis le voyaient volontiers, parce qu'il avait les poches bien garnies. Le soir, il rentrait quand bon lui semblait; des fois, il ne rentrait même pas du tout et passait la nuit dehors. Bref, il avait fini par tourner mal, les parents s'étaient plaints à la justice et il fut enfermé.

Etait-ce lui le plus coupable?... On me dira que peu de ménages ressemblent à celui-ci. C'est vrai. Mais beaucoup en approchent. Faites un tour par les pâtisseries, visitez le soir les salles de spectacles, et vous serez édifiés. Que de monde partout! Et du monde de toutes les classes de la société. Vous direz peut-être qu'il en fut ainsi de tous les temps et que cependant le danger... Ne vous y méprenez pas; le mal est en progrès, le danger existe et se manifeste. Il progressera encore si nous n'y prenons garde. L'octroi de la journée de 8 heures a augmenté les loisirs. Notez que je ne critique pas cette mesure; j'aime l'ouvrier et je le félicite de la victoire obtenue, à une condition cependant: c'est que ces loisirs, il les consacre à la famille. Sinon, je le plains et je plains plus encore sa femme et ses enfants...

Le bonheur des familles n'est pas au dehors: il est au foyer...

Ne dites pas que je suis une anachorète et que je voudrais cloître le monde. Cela n'est pas. Je vis dans la vie et j'en comprends les besoins. Je sais qu'après le travail, le délassément est nécessaire; je sais que le théâtre, le bon théâtre, forme l'esprit et le coeur, que le cinéma, tout en distrayant, peut servir à propager la science. Je ne combats ni l'un ni l'autre; ce que je combats, c'est l'abus; c'est cette tendance à faire du plaisir le but principal de la vie, à délaissier le foyer pour ne vivre qu'au dehors. De là vient que la famille chancelle, que la société est en danger, et c'est pour cela que je dis: Restons chez nous!

SAPHO

PETITS CONSEILS

Nettoyage de la coutellerie fine. — Il faut éviter de tremper les couteaux dans l'eau chaude, la chaleur ferait fondre le ciment. L'eau froide n'est pas meilleure, car, en s'introduisant elle fait rouiller les lames et une marque jaune s'approprie alors à la nacre ou l'ivoire. Les lames d'argent sont passées au blanc d'Espagne et les lames de vermeil avec un linge humide. On termine à la peau de chamois.

Pour nettoyer les meubles vernis. — Les frotter d'abord avec une peau légèrement humectée, puis avec une autre peau mouillée cette fois d'un peu d'huile d'olive mélangée d'essence de térébenthine. Il faut frotter longtemps pour qu'il ne reste aucun corps gras.

Taches de couleurs végétales. — Généralement, les taches de couleurs diverses faites sur le linge avec du vin, du suc de fruits, du brou de noix, ne résistent pas à l'action d'un bain contenant 10 pour cent d'hyaldrate et 5 pour cent d'acide acétique. Mais il ne faut pas soumettre à ce traitement les tissus teints. Pour ces

derniers, on nettoie la partie touchée avec de l'eau de savon tiède et l'on rince ensuite avec de l'ammoniaque. On chasse, en dernier lieu, l'eau ammoniacale en plongeant le drap dans l'eau pure. On laisse sécher à l'air.

Pour reconnaître la fraîcheur du poisson. — Pour reconnaître la fraîcheur du poisson, il faut examiner: 1. les ouïes, qui doivent être rouges, luisantes et n'exhaler aucune odeur; 2. l'oeil, qui doit être bombé et brillant, c'est-à-dire cristallin; 3. le ferme, qui doit être luisant et ferme; 4. si les ouïes sont noires, si l'oeil est plat, si le corps est mat ou mou, le poisson n'est pas frais.

"AU BORD DE L'ERREUR"

M. André Tardieu et le traité de Versailles

Sous ce titre, M. André Tardieu, ancien ministre et ancien délégué de la France à la Conférence de la paix, poursuivit dans "l'Illustration" la série de ses articles sur le traité de Versailles. M. Tardieu, considérant que l'idée de la révision du traité a sa racine première dans la légende que le plus formidable traité de l'histoire du monde aurait été improvisé, bâti, par quatre hommes faillibles et mal informés, soutient, au contraire, que le traité fut étudié, préparé et discuté six mois durant par 52 commissions techniques qui tinrent 1,646 séances.

"Le 7 mai, le traité a été remis aux Allemands, et ceux-ci, 3 jours après ont commencé à le discuter par écrit. Du 10 mai au 22 juin, les commissions, dans plus de deux cent cinquante séances; le conseil des quatre, dans soixante-seize séances, ont procédé à une révision minutieuse de tous les articles. J'ai montré, la semaine passée, l'application de cette révision au problème de la rive gauche du Rhin; elle n'a pas été poussée moins loin pour les autres chapitres. Aucune critique, formulée ou non par l'Allemagne, n'a été laissée dans l'ombre. On a tout discuté à nouveau. Le 16 juin, on a répondu aux notes allemandes en fixant au comte Brockdorff un délai défini pour dire oui ou non. Le traité a été signé le 23 juin.

"Je donne ces précisions parce qu'on ne les a jamais données et que le silence des négociateurs a permis de tromper le public. J'insiste sur la dernière, parce qu'elle est capitale. Du 10 mai au 26 juin, on a véritablement révisé le traité. Du 10 mai au 28 juin, l'état d'esprit qui vient de se faire jour à Londres a sévi à Paris. Du 10 mai au 28 juin, M. Clémentel y a fait face, et grâce à la force de ses raisons, à l'autorité de sa personne, à la fermeté de sa résistance, le terrain, que certains étaient prêts à perdre, a été conservé.

Quant à l'argument en faveur de la révision qui procède de l'idée que le traité, tel quel, serait inexécutable M. Tardieu y répond de la manière que voici:

"L'exécution du traité est déjà exécuté dans beaucoup de ses clauses, et non des moindres. Un scepticisme voulu, qui a fait, pour de longs mois, l'union de notre presse royaliste et de notre presse bolchéviste, a relégué l'exécution du traité dans le futur et dans l'éventuel. Or, que voit-on dès maintenant? La réduction du territoire allemand de 84,000 kilomètres carrés? Exécutée. Le retour à la France de la Lorraine et de l'Alsace, libres et franches de toute charge; à la Pologne, de la Posnanie, "musée vital du corps prussien", disait Bismarck; à la Belgique, des cantons wallons? Exécutés. Exécutés aussi: la rupture du lien gouvernemental entre la Sarre et la Prusse; la prise de possession des mines par la France; le plébiscite du Slesvig; l'installation de la commission de plébiscite en Haute-Silésie. Exécutés l'occupation par les troupes alliées et le contrôle par un haut-commissaire français de la rive gauche du Rhin et des têtes de pont; le démantèlement des fortifications dans la zone, dont la France gère 600,000 tonnes. Exécutés aussi, et en voie de continuer, la restitution des biens pillés, qui se monte, pour la France seule, à près de 9 milliards effectivement récupérés.

"Inexécutable? Mais ceux qui pensent ainsi aujourd'hui sont les mêmes qui déclaraient, il y a six mois, que le traité était trop dur. Leur opinion, à ceux-là, n'a pas besoin d'arguments d'expérience; elle était faite dès longtemps. Faites des longtempes, l'opinion de certains journalistes anglais, celle par exemple de M. Garvin, le distingué directeur de "l'Observer". Faites aussi l'opinion de certains hommes d'Etat anglais ou américains, parmi lesquels je citerai mes respectés amis, lord Robert Cecil et M. Herbert C. Hoover. Dès le printemps 1919, ces messieurs jugeaient excessives et impolitiques les conditions imposées à l'Allemagne. Ils n'ont pas changé d'avis; nous non plus."

M. André Tardieu estime qu'une seule politique s'impose à tous les pays alliés: s'en tenir au traité tel qu'il est, et l'exécuter.

Dix ans de souffrances. "Il y a des personnes qui se hâtent d'écrire à propos de l'effet d'une médecine". Nous écrivons M. G. Backman de Faith, S.D., mais j'ai cru bon d'attendre longtemps, et seulement après avoir fait un essai sérieux. Mon témoignage est vrai, et je ne note que les faits vérifiables. Pendant plus de dix ans, ma femme ressentit des douleurs dans le côté droit, et parfois elle était incapable de faire son ménage. Les docteurs lui avaient conseillé de subir une opération, mais elle avait toujours refusé, en redoutant les suites. L'emploi du Novoro du Dr Pierre l'a guérie. Elle est âgée de soixante-trois ans. Ce simple remède herbeux agit sur les organes vitaux, et cause l'élimination des matières viciées du système. Il n'est pas vendu dans les pharmacies, mais il est suppléé directement par le Dr Peter Fahmy & Sons Co., 2561 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de droits au Canada.

2-4



LES PILULES MORO

Pour les Hommes



M. Alex. Legrand
RHUMATISME

Depuis quelques années j'avais des douleurs de rhumatisme dans les épaules et toutes les articulations, parfois beaucoup d'inflammation et des douleurs de reins. Mes intestins fonctionnaient très mal, la vessie aussi me faisait souffrir et que de fois il me fallait rester à la maison parce que je me sentais incapable de travailler. En lisant dans les journaux les succès des Pilules Moro, j'eus confiance que ce remède me guérirait et je me suis mis à en prendre. En quelques mois elles m'ont rendu la santé. J'en suis des plus heureux. — M. Alex. Legrand, Tovey, (Christian), Ill.

MAUX DE REINS

Je souffrais depuis longtemps de maux de reins et, malgré les remèdes de toutes sortes que j'essayais et les emplâtres que je m'appliquais, je n'obtenais qu'un faible soulagement. Un de mes parents m'engagea à prendre des Pilules Moro qui m'ont immédiatement fortifié, ont diminué mes douleurs de reins et m'en ont en quelques semaines guéri complètement. Aujourd'hui que je sais la vertu des Pilules Moro, dès que j'éprouve quelques fatigues dans les reins au travail, j'en prends quelques boîtes qui me remettent aussitôt. — M. Ludger Bernier, 129, rue Dupont, Hull, P. Q.

EPUISEMENT

Vraiment les Pilules Moro sont le tonique par excellence pour les hommes malades. Je les ai employées parce que depuis deux ans j'étais faible, maigre et pâle, que je souffrais de maux d'estomac, de digestions difficiles et de maux de tête. Deux médecins que j'ai vus ne m'avaient fait aucun bien. Une quinzaine de boîtes de Pilules Moro m'ont rétabli. Maintenant je suis fort et j'ai gagné de l'embonpoint. Je prends encore des Pilules Moro de temps en temps pour soutenir mes forces, car je ne voudrais plus être malade comme autrefois. — M. Aimé Ballard, 10, Ashley, Central Falls, R. I.

PERDAIT CONNAISSANCE SOUVENT

Aujourd'hui je jouis d'une bonne santé et vaque à mes occupations, grâce aux Pilules Moro que j'ai prises par intervalles. Maintenant, aussitôt que je me sens moins bien j'ai recours aux Pilules Moro et je me remets rapidement. Auparavant je perdais connaissance presque tous les jours et j'avais des convulsions. Je suis si bien rétabli de cela que je puis travailler la nuit dans une manufacture où je répare les machines. Si je ne me croyais pas complètement guéri, mon travail m'exposant grandement, je l'abandonnerais. — M. Alfred Juneau, 5, North Mohawk, Cohoes, N.-Y.

DIFFICILE DIGESTION

Depuis quelque temps ma digestion me fatiguait beaucoup; je ne me sentais jamais à l'aise après mes repas tant j'avais l'estomac rempli de gaz. J'ai employé les Pilules Moro qu'on m'avait souvent recommandées. Elles ont vite augmenté mes forces et m'ont fait une bonne santé. — M. Ubald Séguin, Bourget, Ont.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyées par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c la boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue St-Denis, Montréal.

GUERISON RAPIDE DU CATARRHE

Par l'Antiseptie Complète des Voies Respiratoires au Moyen des

CRESOBENE

(Capsules)

Pour guérir votre catarrhe, brisez deux Capsules Crésobène dans votre mouchoir, trois fois par jour, et respirez de temps en temps durant la journée.

Les CRESOBENE, composées de produits balsamiques, antiseptiques, volatils, imprègnent de leurs bienfaisantes vapeurs tout l'appareil respiratoire et, prises à l'intérieur, elles guérissent les LARYNGITES, BRONCHITES AIGUES ou CHRONIQUES, enfin toutes les TOUX quelque rebelles qu'elles soient et toutes les affections des voies respiratoires.

Pour prévenir et guérir la GRIPPE, elles sont sans égales.

En vente chez tous les marchands de remèdes ou envoyées par la poste, sur réception du prix, 50c la boîte, \$2.50 six boîtes.

Compagnie des CAPSULES CRESOBENE, 272, rue St-Denis, Montréal.

LE MAIRE DE NEW-YORK VEUT NETTOYER LA VILLE DU VICE

Un chimérique projet vient d'être ruminé par le maire Hylan et il a formé un comité pour épurer les moeurs de la métropole — Le ministre protestant Straton a témoigné, hier, devant le grand jury.

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 7. — Toute la croisade contre le vice à New-York, s'est concentrée autour du Rév. John Roach Straton, pasteur de l'église Baptiste du Calvaire, dont les accusations dans son sermon de Pâques ont donné lieu à cette cinquième enquête sur le vice par ordre du maire Hylan.

Le clergymen a fait ses débuts comme témoin en comparaisant devant le grand Jury Fédéral qui doit principalement voir aux accusations du ministre protestant à l'effet que l'on débite librement l'alcool sur le Broadway. Il se fit accompagner à l'immeuble Fédéral par trois autres personnes qui comparurent aussi devant le jury et qui sont les personnes qui ont accompagné le ministre lorsque celui-ci a voulu constater personnellement ce qui se passait dans la Gay White Way de la métropole. En sortant de l'audience le ministre n'a pas voulu ajouter un seul mot aux déclarations qu'il avait faites devant le Grand Jury.

Le Dr Straton doit encore comparaître demain devant le grand Jury ordinaire où l'on s'attend à ce qu'il parle des choses indécentes qu'il a vues dans les cabarets-dansants du Broadway. Le sous-procureur du district James E. Smith a annoncé aujourd'hui qu'il avait l'intention de seconder le clergymen dans sa campagne épurative avec plusieurs femmes de la société et autres "ouvriers sociaux" qui, eux-mêmes, de leur côté, ont conduit une enquête privée sur les conditions du vice.

Le maire Hylan, dont on a demandé à Albany une enquête au sujet de son administration municipale, ne restera pas oisif. Il annonce qu'il avait projeté la formation d'un comité "pour nettoyer la ville" et qu'il annoncerait bientôt son personnel.

Le maire a eu aussi une conférence avec le colonel William Rand, avocat spécial de la plainte extraordinaire portée et qui conduit aussi une enquête sur les accusations proférées contre M. Smith par les autorités de la police. Après l'entrevue, le colonel Rand a dit que le maire lui avait fourni certaines données qu'il avait détruites.

LES FRANÇAIS PESSIMISTES AU SUJET DE L'OCCUPATION RHENANE

L'opinion française subit un revirement — Répercussion à la Bourse de Paris. — L'armée noire française tire la foule à Francfort — Proclamation allemande aux habitants de la zone occupée.

UNE REPUBLIQUE SUR LE RHIN

(Câble de la Presse Associée)

Paris, 7. (Agence Havas. — Les journaux de Berlin disent, aujourd'hui, que les nouvelles reçues de toutes les parties des provinces rhénanes indiquent que la proclamation d'une république rhénane est imminente, selon les dépêches reçues de la capitale allemande.

L'OPINION A PARIS

Paris, 7. — Une réaction considérable s'est produite, aujourd'hui, au sein de l'opinion publique française qui, pourtant, hier, était unanimement favorable à la sagesse de l'occupation des villes du Rhin par les troupes françaises. Dans les milieux officiels on se tient coi.

On n'interprète pas de façon favorable le silence des ambassadeurs anglais, américain, japonais et italien au sujet de la note du premier ministre Millerand. On appuie sur ce point qu'aucun d'eux n'a reçu des instructions touchant l'attitude de leur gouvernement respectif sur la situation.

L'attitude des membres du gouvernement, toutefois, est attendue et l'on

manifeste même quelque angoisse au sujet du cours probable que suivront les gouvernements alliés. On prête un grand intérêt à la réunion de demain du cabinet anglais, et l'on s'inquiète fort de l'opinion officielle de Washington.

Chez les financiers, les banquiers et les hommes d'affaires on ne se cache pas pour dire hautement que l'intervention est en fin de compte au détriment des intérêts de la France.

A la Bourse de Paris, aujourd'hui, les commentaires semblaient être — comme on le pense dans certains milieux — que le gouvernement français est tombé dans une trappe habilement posée par le gouvernement allemand pour séparer la France de ses alliés en demandant l'autorisation individuelle d'entrer dans le district de

la Ruhr et de laisser à la France seule la tâche de refuser à l'Allemagne la permission de prendre des mesures militaires.

Le dollar est monté aujourd'hui au plus haut point jamais atteint, à 15 francs 35 centimes, et la livre sterling à 61.10. Le franc belge est même monté à 1.09. D'un autre côté le franc français a baissé sur tous les marchés, tant chez les Alliés que chez les Neutres, ce qui a fait dire aux agents de change :

"La France marche seule — apparemment dans la mauvaise voie." Le mark allemand a atteint 25 centimes, soit une hausse de cinq points depuis vendredi.

MITRAILLEUSE EN SCENE Francfort, 7. — (Par courrier à Coblenz) — Des troupes de l'armée noire française ont tourné une mitrailleuse contre la foule dans le Schillerplatz, tuant un citoyen et un enfant et blessant huit femmes et 44 hommes, dont quelques-uns grièvement.

PROCLAMATION Berlin, 7. — Une proclamation adressée par le gouvernement allemand aux habitants des villes occupées par les Français a été publiée, aujourd'hui. Elle dit : "Moins de 14,000 soldats ont été ramassés dans le district de la Ruhr, soit presque le nombre exact permis par l'entente avec les Alliés. La France a considéré que pour rétablir l'état de paix il fallait occuper les florissantes villes allemandes comme représentatives. On s'est joué de la façon la plus monstrueuse en France de la paix du monde."

"C'est cet adversaire au cœur dur qui seul est responsable de nous faire la victime de cette politique de dévotion. Le gouvernement impérial fera tout ce qu'il peut pour abréger votre période de souffrance. Il ne tolérera pas que l'Allemagne soit déchirée de si odieuse façon."

Le chargé d'affaires allemand à Paris a reçu instruction aujourd'hui de remettre au gouvernement français une note protestant contre l'occupation française de Francfort et du territoire sur la rive droite du Rhin.

La note, après avoir fait allusion au contenu de la note française du 5 avril avertissant l'Allemagne que l'occupation avait été ordonnée, assure que l'occupation des villes mentionnées dans le communiqué français a eu lieu avant que la note fut présentée au gouvernement allemand.

"Nous devons, au nom de la justice, de la raison et de l'humanité, continuer la note allemande, protester le plus énergiquement possible contre la conduite de l'armée française. L'intention du traité de Versailles ne pouvait logiquement être d'empêcher l'Allemagne de restaurer l'ordre aussi paisiblement que possible dans la portion de son territoire le plus gravement troublé par des bandes de voleurs."

"Le mouvement dans la région de la Ruhr, s'il n'avait été réprimé promptement, aurait ébranlé la république par la base, tant au point de vue politique qu'économique. Le gouvernement allemand aurait agi de façon inexcusable s'il avait attendu plus longtemps dans l'espoir par trop optimiste que le mouvement insurrectionnel dans le district de la Ruhr aurait pris fin sans l'intervention militaire, et les événements ont jusqu'ici démontré qu'il avait raison."

"Partout où les troupes sont arrivées le mouvement s'est rapidement réprimé et les craintes exprimées par les Alliés, que l'entrée seule des troupes rendrait plus graves les troubles et aboutirait à la destruction des industries les plus importantes, ne se sont pas jusqu'ici réalisées."

La note fait remarquer que les pré-

tendues violations du traité doivent, d'après les clauses du pacte, être redressées par tous les signataires du côté des Alliés, et non pas un seul allié, agissant indépendamment.

"L'idée que l'envoi des troupes dans la région pouvait de quelque façon menacer la France est tellement absurde qu'il n'est pas besoin de la réfuter" continue la note. "On peut donc maintenir avec la plus ferme conviction qu'il n'y a pas ici de violation intentionnelle du traité de paix qui pourrait rendre le gouvernement allemand responsable au sens du traité de paix. Même si les crimes avaient été commis, l'acte de violence militaire maintenant perpétré par le gouvernement français ne serait pas justifiable."

La note se rapporte alors aux termes de la note alliée du 3 décembre et dit que la présente action du gouvernement français lui est tout à fait contradictoire.

La note prétend de plus que, d'après le pacte de la Ligue des Nations, qui forme partie intégrale du traité de paix, on aurait dû d'abord tenté de faire résoudre la dispute par une commission d'arbitrage inter-allié.

"Le gouvernement allemand, continue la note, doit faire ressortir de façon catégorique que les mesures coercitives militaires prises par le gouvernement français auront inévitablement les plus graves conséquences dans leurs aspects d'économie politique. Il est impossible à tout gouvernement en Allemagne de maintenir l'ordre dans ce malheureux pays qui a été secoué à diverses reprises par des perturbations profondes, si à chaque pas il a à faire face à des soupçons injustifiés de la part des anciens ennemis de l'Allemagne et est exposé continuellement à de nouvelles misères et au bouleversement de sa vie économique."

Le gouvernement allemand a constaté avec joie le fait que le gouvernement français, aussi, avait tout dernièrement paru prêt à en venir à une entente; mais comment ces idées, qui sont si importantes pour la reconstruction de l'Europe, peuvent être converties en actes si, en même temps, une armée française marche sur l'Allemagne et cause ainsi le plus profond excitation et le plus amer mécontentement au sein du peuple allemand ?

"Ce que la nation allemande a besoin par-dessus tout c'est de la lumière. Alors seulement le produit de son travail pourra s'améliorer de façon à ce qu'il puisse vivre pour remplir les dures conditions du traité de paix."

MOTIFS DE MILLERAND

Paris, 7. — Le premier ministre Millerand à la conférence des Ambassadeurs, ce soir, a expliqué l'attitude de la France à l'égard de l'Allemagne. Il a passé en revue les événements qui ont conduit à l'occupation de Francfort et des autres villes allemandes.

Le premier ministre n'a pas fait allusion à la politique future de la France, sauf à répéter que les villes occupées seraient évacuées aussitôt que les troupes allemandes "auront complètement disparu du district de la Ruhr". Le duc de Derby, ambassadeur britannique en France, Hugh C. Wallace, l'ambassadeur américain, et le baron Matsui, l'ambassadeur japonais, étaient présents à la conférence, ainsi que l'ambassadeur italien. Aucun d'eux ne fit de remarques soit pour approuver ou désapprouver l'attitude de la France de la part des gouvernements qu'il représente.

LES OUVRIERS ALLEMANDS

Berlin, 7. — Les associations ouvrières qui ont pris part à la grève générale lors de la révolution Kapp, et les représentants des socialistes de la droite et des socialistes indépendants

ont tenu une assemblée hier et ont décidé de présenter certaines demandes au gouvernement. Voici ces demandes :

1o — L'évacuation de la zone neutre par les troupes régulières et le maintien de l'ordre public par des corps de défense locaux.

2o — Aucune avance ne doit être faite par les troupes régulières dans le sud de la région de la Ruhr.

3o — La formation d'un corps de défense dans le territoire en dehors de la zone neutre occupée par les troupes régulières d'où elles doivent être retirées.

4o — La punition de tout officier infidèle et l'arrêt des convois de munitions aux armées contre-révolutionnaires comme la brigade de la Baltique du général Erhardt.

5o — La réorganisation par le gouvernement actuel de la garde du salut public en utilisant les ouvriers syndiqués.

6 ALLEMANDS TUES

Francfort, 7. — (Agence Havas) — Six Allemands furent tués et trente-cinq blessés au cours d'un échauffourée ici. L'ordre a été finalement restauré.

AVANCE ALLEMANDE

Aix-la-Chapelle, Prusse Rhénane, 7. — Les troupes allemandes du gouvernement marchent sur Duesseldorf. On s'attend d'une minute à l'autre à l'occupation de la ville.

OPINION HOLLANDAISE

La Haye, 7. — Le "Nieuwe Courant", rapportant le pillage d'Essen par les Rouges avant l'occupation de la ville par les troupes du gouvernement, dit : "Une partie des troupes rouges restreintes s'est groupée, ce matin, dans Essen, s'est emparée de toutes les armes, pillèrent les magasins et quittèrent enfin la ville en automobiles, faisant feu sur les habitants. Le commandant de l'armée rouge a ordonné de faire sauter les mines, mais les gardes des mines réussirent à repousser les Rouges, bien que de grands dommages aient été causés aux mines."

Botrop, dans la région de Recklinghausen, est aussi entre les mains des troupes du gouvernement.

L'occupation du district de Mayence fut aussi une violation du traité de paix, dit le "Vaderland" de la Haye, dans un article où il est dit que l'attitude allemande dans le district de la Ruhr fut aussi contraire au traité des navires.

"Le président de la conférence de la paix, dit le journal, "aurait dû avertir tous les alliés de sa note à l'Allemagne afin de leur permettre de songer à des démarches en commun. Mais le président de la conférence qui, en même temps, est le premier ministre de France, a agi comme premier ministre. Anticipant des reproches de la Grande-Bretagne et, particulièrement, des Etats-Unis, le gouvernement français, comme la presse française parle de la monstrueuse violation du traité et du danger de la France".

Personne, ajoute le "Vaderland", ne croit réellement que les troupes allemandes sont un danger pour la France.

A moins que les vers ne soient chassés du système, un enfant ne saurait être en santé. L'extermination des Vers de la Mère Graves est le meilleur remède pour les vers. 2-1-g

LE JAPON NE RAPPELLERA PAS SES TROUPES DE SIBIRIE

Il donne comme raison, sa position géographique et les dangers qui menacent ses sujets en Mandchourie et en Corée.

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 7. — Le Japon ne rappellera pas immédiatement ses troupes de Sibirie à cause de sa position géographique et des dangers qui menacent ses sujets en Mandchourie et en Corée, dit une dépêche de Tokio rédigée le 31 mars et qui n'a été reçue qu'aujourd'hui. La dépêche qui cite une communication officielle touchant le rappel des troupes japonaises du territoire russe fut retardée en chemin. Elle explique l'occupation de Vladivostok par les soldats japonais le 5 avril.

"Puisque les troupes tchéco-slovaques ont toutes été rappelées de Sibirie, dit le communiqué officiel, il n'est que naturel que les Japonais devraient faire revenir leurs soldats pour se conformer à la déclaration faite alors que l'armée expéditionnaire s'est mise en marche. Mais, puisque la position géographique du Japon diffère de celle

des autres puissances concernées et la situation politique dans la Sibirie orientale a une grande portée sur la situation en Mandchourie, menaçant la vie des sujets japonais et la liberté des communications, le gouvernement impérial est incapable de retirer ses troupes, jusqu'à ce que les dangers menaçant la Mandchourie et la Corée aient disparu."

En sus de l'escarmouche à Vladivostok lors de l'éviction du gouvernement provisoire russe, les troupes japonaises ont été mêlées à de sérieux combats avec les troupes russes à Nikols, à 40 milles au nord-ouest de cette ville, et à Khabarovsk, le terminus nord de la Transsibérien, embranchement de l'Ussuri. Un câblogramme officiel reçu à l'ambassade japonaise à Washington, hier, disait que ces engagements avaient été causés par "une attaque soudaine de l'armée russe."

BERLIN RESOLU A NE PAS RETIRER SES TROUPES DE LA RUHR

C'est la ferme conviction du général Degoutte, commandant des troupes françaises d'occupation — On prévoit un changement brusque des événements — Francfort se soulève et la population devient agressive.

(Câble de la Presse Associée)

Mayence, 7. — On a demandé au général Degoutte s'il croyait que Berlin retirerait ses troupes de la Ruhr, après l'occupation française de Francfort, et il répondit :

"Certainement que non." Parlant des effets économiques du mouvement, le général Degoutte a déclaré : "Voici un seul chiffre, mais il est éloquent. Hier, la Ruhr nous a livré 13,000 tonnes de charbon; aujourd'hui, pas une seule tonne n'a passé la frontière. Je laisse à vous de tirer la conclusion."

TROUBLES A FRANCFORT

Mayence, 7. — Des troubles ont eu lieu aujourd'hui à Francfort, mais l'intervention énergique des troupes françaises a restauré l'ordre. Des sources allemandes ont appris que six allemands avaient été tués et trente-cinq blessés.

L'on rapporte que les manifestations qui ont donné naissance à ces incidents furent causées par un ordre venant de Berlin.

Le premier jour de l'occupation de Francfort se passa sans incident, l'accueil de la population fut presque cordial, a dit le général Degoutte, le commandant français, à son retour d'une tournée d'inspection. "Mais alors, soudainement, sur des ordres de Berlin, un certain ferment de discordance a germé au sein de la population. Ce ferment a dégénéré en agression et nos soldats, obligés de se défendre, durent se servir de leurs armes. Je sais jusqu'ici que nous n'avons subi aucune perte d'hommes."

"L'incident prouve combien nous devons surveiller les démarches de Berlin et c'est pourquoi les événements sur la Ruhr requièrent toute mon attention."

"Vous ne sauriez songer à ce qui se passe sur la Ruhr et ici, en particulier, nous surveillons tous les jours un changement brusque des événements. Les agressions à Francfort ont débuté dans la Ruhr sont ment.

attribuables à la même réaction militaire. Ce dont nous avons la preuve absolue.

"Le gouvernement de Berlin a permis aux troupes du Reichswehr d'envahir le district de la Ruhr, sans nécessité, parce que c'était le désir de Kapp et de von Luecwitz et de leurs semblables. Le coup d'état ayant manqué seulement par l'intervention de la grève générale; le parti militariste a cherché sa revanche contre les classes ouvrières et a inventé le péril bolchéviste dans la Ruhr. On devrait savoir en France et ailleurs qu'il n'y a jamais eu de péril bolchéviste dans la région de la Ruhr. C'était simplement une cause de la part d'une population d'ouvriers qui déteste le militarisme prussien, demandant seulement qu'on lui permette de retourner au travail en paix. La population était encore au travail à Essen, hier. Ce qui arrive maintenant est le résultat de l'occupation par les troupes du Reichswehr. Aucun journal ne paraît encore dans Francfort et la ville est absolument sans nouvelle au sujet du contenu des notes échangées entre Berlin et Paris et des autres événements qui se rattachent à l'occupation française des villes allemandes."

NOTE AMERICAINE?

Berlin, 7. — Une rumeur circule à Berlin à l'effet que les Etats-Unis adressent une note à la France demandant de rappeler les troupes françaises de Francfort.

Les Pilules de Miller pour les Vers non seulement rendent le système de l'enfant inhabitable pour les vers, mais leur action sur l'estomac, le foie et les intestins fait disparaître le manque d'appétit, l'excès de bile et d'autres désordres internes créés par les vers. Elles sont nécessaires aux enfants et quel que soit l'état de l'estomac infesté par les vers, elles feront du bien dès le début du traitement.

M. FERNAND RINFRET EST ELU, DÉPUTÉ DE LA DIVISION SAINT-JACQUES

POUR ENCOURAGER LE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LES INDES

M. Keefer, sous-secrétaire d'Etat parlementaire pour les Affaires étrangères, déclare que le gouvernement canadien tiendra une conférence au cours du mois de juin avec des représentants de l'Angleterre et des Indes Occidentales à ce sujet. — Un marché très désirable.

M. Frank H. Keefer, sous-secrétaire d'Etat parlementaire pour les Affaires étrangères, était l'hôte d'honneur de la "Canadian West Indian League", à son lunch hebdomadaire tenu, hier midi, à l'hôtel Windsor. La plus intéressante déclaration qu'il a faite au cours de ce lunch a été celle que le gouvernement canadien s'était déjà occupé de la possibilité de tenir une conférence entre Canada, la Grande-Bretagne et des représentants des Indes Occidentales afin d'établir de meilleures relations commerciales entre ce pays et le Canada. Il a ajouté que cette conférence aurait tout probablement lieu dans le mois de mai et au plus tard dans le mois de juin.

Le lunch était sous la présidence de M. T. B. Macaulay, qui déclara que M. Keefer revenait justement d'un voyage aux Indes Occidentales où il a pris part à la convention annuelle des chambres de commerce associées des Indes. M. Keefer déclara qu'il s'était aperçu qu'un puissant sentiment existait aux Indes Occidentales pour que les relations commerciales soient plus étroites que dans le passé avec le Canada.

La plupart des lies sont en faveur d'une extension réciproque de préférence sur une base plus essentielle que celle qui est accordée d'après l'entente actuelle de réciprocité. Quelques endroits, comme la Guyanne Anglaise, veulent une union commerciale complète avec le Dominion. A la convention, on a adopté une résolution demandant de prendre des mesures pour indiquer la conférence dans le but de discuter les propositions faites relativement à ces relations commerciales. Le gouvernement canadien s'occupe activement de cette conférence et il espère la mener à bonne fin.

L'UNITE ITALIENNE ET LE ROLE DE CAVOUR ET DE NAPOLEON III

Tel a été le sujet du cours donné, hier soir, par le professeur Jean Désy, au Monument National. — Raisons qui ont amené un changement d'opinion chez Napoléon.

M. Jean Désy a continué, hier soir, au Monument National, son cours d'histoire diplomatique. Il a traité de l'unité italienne. Voici la substance de son cours :

Peu après le Congrès de Paris, la situation devient menaçante du côté de l'Italie. Cavour faisait une œuvre de propagande révolutionnaire contre l'Autriche et les souverains absolus. Sa tactique était d'attirer l'attention de Napoléon III à la guerre en lui représentant que, s'il ne se hâtait pas, l'Italie et la France seraient dévorées par la démagogie. Garibaldi ralliait les patriotes italiens en vue de la lutte prochaine.

Napoléon III se prononça en 1858. En janvier, il fut victime de l'attentat d'un Italien : Orsini. De sa prison le régime avait adressé à l'empereur une lettre pour l'adjurer de rendre la liberté à Garibaldi. Cette lettre fut publiée au Moniteur. Napoléon entendit par là montrer aux adversaires de sa politique italienne le danger qu'il y aurait pour lui et pour sa dynastie s'il ne s'empressait de secourir le Piémont. Cavour se rendit clandestinement au rendez-vous que lui donna Napoléon à Plombières.

Cette conspiration entre le ministre italien et l'Empereur des Français rendit inévitable la guerre de 1859. Les deux parties se mirent d'accord pour expulser les Autrichiens de l'Italie, pour attribuer la Lombardie et la Vénétie au Piémont, la Savoie et le comté de Nice à la France. Napoléon voulait que l'agression vint de l'Autriche. Cavour s'assura de la neutralité de la Prusse. Les puissances se préoccupèrent du conflit. L'Angleterre offrit sa médiation. Elle était devenue l'amie de Vienne pour garder ses avantages en Orient. La Russie et la France proposèrent un congrès. L'Autriche émit la prétention d'exclure le Piémont. Cavour fit alors tout ce qu'il put pour assapiser l'Autriche et l'amener à lui déclarer la guerre. L'Autriche adressa au Piémont un ultimatum lui ordonnant de désarmer. Le Piémont refusa. C'était la guerre.

Napoléon envoya une armée française rejoindre l'armée sarde en Italie. Les opérations militaires manifestèrent l'incohérence de direction et le désarroi des armées. Napoléon, vainqueur à Magenta, entra à Milan, et battit les Autrichiens à Solferino le 24 juin 1859. On pouvait dès lors s'attendre à la défaite complète des Autrichiens. Mais, contrairement à toutes les prévisions, Napoléon, en juillet, signa à Villafranca des préliminaires de paix avec l'Autriche : la Vénétie restait à l'Autriche ; le Piémont n'obtenait que la Lombardie ; la Confédération italienne était placée sous la présidence du Pape.

Comment explique-t-on ce revirement dans la politique de Napoléon, revirement qui provoqua la démission de Cavour ? Napoléon fut ému par la vue des champs de bataille, inquiété par les querelles entre ses généraux et par l'attitude menaçante que prenait la Prusse. De plus, les événements d'Italie avaient changé de caractère. Des gouvernements provisoires s'installaient un peu partout. Des soulèvements avaient lieu jusque dans les provinces. C'était la révolution qui s'était faite dans la péninsule, et Napoléon, par crainte des conservateurs français et de l'Empereur de Russie, ne voulait pas se poser en champion des révolutions. La paix est signée à Zurich le 10 novembre 1859. Ces traités reproduisent les préliminaires de Villafranca. Cette convention surprit l'Europe. L'Autriche sortait peu affaiblie de la guerre. Le peuple italien regarda Napoléon III comme un traître. Des plénisies organisées par les gouvernements provisoires italiens demandèrent la réunion des divers états à la Sardaigne. Les sujets du Pape réclamèrent le droit d'imiter les patriotes italiens. La France s'efforça de trouver une solution. Elle négocia sans résultats avec le Pape. Des soulèvements se produisirent à Naples. Cavour revint au pouvoir et accentua sa politique. La France voyant qu'elle ne pouvait empêcher les annexions, résolut d'en tirer profit. Elle réclama comme compensation la cession de Nice et de la Savoie. Le traité de Turin du 24 mars 1860 enchaîna la diplomatie française et le rend, suivant l'expression de Cavour, complice du Piémont. Après l'expédition de Garibaldi, les Marches pontificales et l'Ombrie, Naples et la Sicile, se déclarèrent partisans de l'annexion. Le 1er février 1861, Cavour réunit à Turin le premier parlement italien, formé des représentants de toutes les provinces italiennes, sauf de la Vénétie et de Rome. Victor-Emmanuel fut proclamé roi d'Italie. La question romaine resta en suspens et c'est de l'étranger que doit venir la solution.

aujourd'hui, M. Casgrain a aussi appris que feu M. E. F. Slack et M. Eugène Tarte, tous deux de Montréal, l'un à la "Gazette" et l'autre à l'"Aurora" avaient agi comme membres d'une commission formée pour enquêter des finances de l'imprimerie du gouvernement.

Après le rapport de cette commission, un grand nombre d'employés de l'imprimerie nationale furent renvoyés.

Le successeur de feu M. L.-A. Lapointe est élu par une majorité de près de 1,400 voix, l'une des plus belles jamais obtenues dans cette division. — M. Rinfret est l'objet d'une ovation de la part des électeurs. — Plusieurs discours sont prononcés au comité.

LES OUVRIERS ONT CONFIANCE DANS LE PARTI LIBERAL

Telle est la signification qu'on donne au vote d'hier. — M. Rinfret remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette élection, particulièrement les ouvriers qui ont voté en grand nombre pour le candidat libéral. — M. Joseph Archambault déclare que la députation libérale se sentira plus forte par ce verdict de confiance. — M. Vautrin félicite les dames du dévouement qu'elles ont apporté dans cette lutte.

RECEPTIONS ENTHOUSIASTES AUX CLUBS DE LA DIVISION

M. Fernand Rinfret a été élu, mercredi, député de la division Saint-Jacques par une majorité de 1,365 voix. Ce beau résultat en faveur de la cause libérale a suscité un enthousiasme indescriptible dans la division.

M. Rinfret et ses amis ont parcouru toute la division, et ils ont été l'objet de chaleureuses ovations.

Un grand nombre d'électeurs se sont rendus au comité central de M. Rinfret, rue Amherst, coin Ste-Catherine, pour applaudir à la victoire du nouveau député de la division St-Jacques. La vaste salle était remplie d'une foule enthousiaste qui a fait une belle ovation à son représentant aux Communes.

Une fois le résultat connu, les électeurs se sont empressés de serrer la main à leur député et ils lui ont fait une ovation.

Les électeurs demandèrent M. Rinfret. Le nouveau député monta sur l'estrade et prononça un discours et remercia tous les électeurs de la division, qui avaient bien voulu voter pour lui. MM. Joseph Archambault, Irénée Vautrin, Cléophas Durocher, Rodrigue Lamoureux et Hector Perrier, adressèrent également la parole, mettant en évidence l'importance de la victoire que la cause libérale venait de remporter.

Après l'assemblée du comité central, le nouveau député monta dans une automobile, et parcourut toute la division en compagnie de ceux qui l'avaient aidé dans sa campagne, et d'un groupe d'amis qui voulaient lui témoigner jusqu'à la fin leur confiance.

Sur tout le parcours, les électeurs applaudissaient au succès de M. Rinfret. Le plus vif enthousiasme se reflétait partout, et le nouveau député était vivement ovationné par tous ceux qu'il rencontrait.

M. Rinfret remercia tous ceux qui avaient contribué à la victoire libérale, ainsi que les électeurs et les électrices, ceux qui sont les principaux artisans de la victoire libérale dans cette division. Le nouveau député remercia tout particulièrement la classe ouvrière pour tout le concours très actif qu'elle a apporté dans cette campagne.

Il a aussi remercié particulièrement les dames libérales qui ont fermement travaillé pour la cause.

Durant la soirée, M. Rinfret a fait une visite au Club Canadien, où M. Eugène Lassalle lui a souhaité la bienvenue au nom du club. Il a déclaré que le Club Canadien qui comptait M. Rinfret pour un de ses membres était très heureux de sa victoire.

M. Lassalle termina en lui souhaitant une belle carrière parlementaire.

Le nouveau député de St-Jacques se rendit ensuite au club Garneau-Taschereau, où bon nombre

L'ENCHERE DES FOURRURES A REMPORTE UN GRAND SUCCES

Le montant des ventes est très considérable. — Nos fourrures seront vendues sur le marché de New-York. — La peau du phoque sera vendue en Canada à l'avenir. — Les marchands présidèrent un succès encore plus complet pour l'enchère du mois d'août.

L'enchère des fourrures qui s'est terminée la semaine dernière, aura certainement fait écho dans l'histoire du commerce canadien. Plusieurs faits saillants ont attiré l'attention du public : ce sont des ventes et il faut surtout mentionner l'excellente qualité des fourrures offertes, les prix extraordinaires reçus et la petite quantité de fourrures rachetées par les expéditeurs.

M. F. J. Shields, de la Auction Sales Company, a déclaré, hier après-midi, que les membres de cette compagnie étaient satisfaits du résultat des ventes, et ils présidèrent un plus grand succès encore pour les prochaines enchères.

Il existait un petit doute à cet effet, dit M. Shields, mais les prix offerts aux ventes qui viennent de se terminer font préconiser qu'une plus grande quantité de fourrures canadiennes seront envoyées au marché canadien au mois d'août prochain. De fait, un grand nombre de fourrures pour les ventes du mois d'août sont déjà expédiées.

On prédit que le montant des ventes aux enchères du mois d'août prochain sera encore beaucoup plus considérable et que la quantité des fourrures offertes sera encore meilleure que celles vendues durant le mois dernier. La température y sera pour beaucoup.

La "Canadian Fur Auction Co." négocie présentement afin d'établir sur une plus grande échelle le commerce des fourrures au phoque. Un nouveau record sera établi dans ce sens, si les corporations locales réalisent le projet. Ce précieux produit n'est vendu qu'à Londres actuellement, et comme le phoque est un animal canadien, les membres de la Auction Sales Company croient que sa fourrure doit être vendue en Canada, et se préparent pour la capture des animaux de cette catégorie. Une grande partie des fourrures achetées dernièrement ici, ont été immédiatement expédiées pour être revendues au marché de New-York.

Naturellement, les marchands canadiens sont intéressés à ces ventes à l'étranger de nos produits et en attendant les résultats avec impatience. L'opinion générale est que le marché de New-York n'aura pas lieu, et qu'il se produira une baisse dans les prix. Les fourrures achetées ici se revendront à New-York au même prix, plus le taux du fret. Actuellement, celui-ci est de 8 pour cent.

La plupart des fourrures seront expédiées avant le 26 avril, alors que les arrangements financiers seront conclus et que le département des douanes sera prêt à effectuer le transport de ces fourrures. On craint peu un compétiteur du marché russe, car lorsqu'il sera tenu, le marché canadien aura fixé des prix que les vendeurs russes ne pourront concéder.

NOMINATIONS A LA NOUVELLE UNIVERSITE DE MONTREAL

Plusieurs nominations ont été faites, hier après-midi, aux premières assemblées de la nouvelle Université de Montréal. — Mgr l'Archevêque est nommé chancelier et Mgr Gauthier, recteur. — M. Edouard Montpetit est nommé secrétaire général et l'hon. M. Béique, président du Conseil d'Administration.

Les assemblées préliminaires pour la constitution de l'Université de Montréal ont eu lieu, hier après-midi, dans la salle d'attente de l'École dentaire de l'Université. Ces réunions ont un caractère tout à fait historique, vu qu'elles sont les premières de la nouvelle corporation et que c'est là qu'on a jeté les bases de la nouvelle Université de Montréal.

Quatre réunions ont eu lieu, hier : ce sont celles de la Commission d'Administration présidée par l'hon. sénateur F. L. Béique ; la commission des Etudes, présidée par Mgr le recteur, S. G. Mgr Gauthier ; le Sénat académique, présidée par le chancelier, S. G. Mgr l'Archevêque ; et le Conseil Universitaire, présidée par Mgr le recteur.

Comme on le sait, chacun de ces corps est créé par la charte de la nouvelle Université accordée par le Législateur de Québec à sa dernière session. La charte accorde également l'autorisation de faire les nominations de ces différents corps quelque temps après leur constitution officielle. Les corps sont maintenant constitués et les nominations ne sauraient tarder.

Le Grandeur Mgr l'Archevêque et les évêques des diocèses de la province ecclésiastique de Montréal assistèrent à ces réunions.

Voici les nominations qui ont été faites hier après-midi : Chancelier : S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal. Recteur : S. G. Mgr Gauthier, évêque de Philadelphie. Vice-recteur : M. le chanoine Emile le Chartier. Président du Conseil d'Administration : l'hon. sénateur F. L. Béique. Secrétaire : Oscar Archambault. Secrétaire-général : M. Edouard Montpetit.

Comme on le voit, il reste encore le personnel de chaque commission à nommer, mais plusieurs ont déjà automatiquement été nommés par la charte. L'un des plus importantes nominations à faire est celle de celle de président de l'Université qui sera le titre officiel du président du Conseil Universitaire. Aucun nom est actuellement mentionné pour ce poste.

D'après l'ordre hiérarchique prévu par la charte, les commissions occupent le rang suivant : le sénat académique, le conseil universitaire, formé de délégués de la commission d'administration et de la commission des études ; ces deux dernières commissions viennent en troisième lieu et enfin le comité exécutif dont les nominations ne sont pas encore faites non plus, à part celle de secrétaire général.

A sa séance, le sénat académique a adopté une résolution exprimant la reconnaissance de l'Université envers les généreux donateurs dont le dévouement a permis de réaliser en partie le rêve de toute la race française : une grande université canadienne-française. Voici le texte de la résolution :

"L'Université de Montréal exprime sa vive reconnaissance à tous ceux qui ont si largement répondu à son appel. "Pour affirmer davantage ses sentiments de gratitude, elle eût voulu admettre dans ses conseils un plus grand nombre de donateurs ; mais les dispositions de la Charte l'en ont empêché.

"Comme elle désire ardemment reconnaître les sacrifices que l'on a consentis pour elle et rendre pleine justice à l'esprit de générosité qui la population entière a fait preuve, elle pourvoira au moment de la rédaction définitive de ses règlements, au renouvellement périodique du personnel laïque du Sénat académique, de la Commission des Etudes et de la Commission d'Administration, les membres délégués du Comité exécutif exceptés, afin d'associer à ses destinées ceux qui lui ont apporté dès la première heure l'appui de leur sympathie."

LES COURS DE M. MONTPETIT Questionné au sujet des divers chaires qu'il occupe à l'Université dans le but de savoir s'il continuerait à donner ces cours, M. Edouard Montpetit, le nouveau secrétaire général, nous a déclaré qu'on lui laisserait tout probablement la chaire de l'économie politique et la chaire du droit romain, mais il ne croit pas pouvoir occuper les autres chaires qu'on lui avait offertes.



M. Fernand Rinfret, directeur du "Canada", élu, hier, député de la division St-Jacques, par une majorité de près de 1,400 voix.

bre d'ouvriers le félicitèrent de son succès. M. l'échevin Lamarre lui souhaita la bienvenue au nom de tous les membres.

M. Rinfret répondit par des remerciements à l'adresse de ceux qui avaient contribué à la victoire libérale de la journée.

Au Club de Réforme, où il passa quelques instants, M. Rinfret fut félicité de sa victoire par M. C. W. Taylor, président du club. Les membres s'étaient rendus en grand nombre pour le féliciter de son succès.

Au nom de la Jeunesse Libérale, le notaire Emile Massicotte offrit les meilleurs vœux de succès au vainqueur de cette élection pour sa carrière parlementaire.

M. Rinfret remercia en quelques phrases MM. Taylor et Massicotte.

M. Rinfret fit aussi une visite à son journal. Là, encore, il reçut les félicitations de tout le personnel, rédacteurs et typographes.

A la fin de la soirée, l'heureux candidat se rendit à la salle de l'Assistance Publique où il prit part au euech des dames de la paroisse Saint-Jacques.

Durant la soirée, notre rédacteur a reçu des télégrammes de félicitations de l'hon. M. King, de l'hon. M. Taschereau, premier ministre intérimaire, de la Province, de l'hon. M. Lemieux, l'hon. Dr Béland, MM. Ernest Lapointe et plusieurs autres. Nous publions le texte de ces télégrammes :

Montréal, 14 avril 1920. M. Fernand Rinfret, Sincères félicitations. Québec, 7 avril 1920. L'HON. M. TASCHEREAU Québec, 7 avril 1920. M. Fernand Rinfret. Toutes mes félicitations pour votre brillante victoire.

L. A. Taschereau, Québec, April 7, 1920 M. Fernand Rinfret, Montréal. Congratulations. Very pleased. Walter Mitchell, Félicitations. Suis enchanté.

Walter Mitchell, M. Rinfret, A. Mathieu, Majorité Rinfret, Majorité Mathieu

LE VOTE PAR POLL

Poll	A. Mathieu	M. Rinfret
252 Montcalm	15	13
2169 Beauport	35	32
120 Beauport	57	29
4599 Grand-Est	18	11
67 St-Thimothée	27	18
67 St-Thimothée	17	14
7122 Grand-Est	18	64
8324 LaSalle-Est	46	29
9329 Dorche-Est	22	77
10244 Dorche-Est	46	6
11128 Amherst	46	49
12171 LaSalle-Est	86	39
12171 LaSalle-Est	75	21
14217 Montcalm	53	28
15240 Montcalm	50	20
16244 Dorche-Est	45	22
17243 St-Thimothée	28	31
18265 St-André	58	19
19244 Dorche-Est	45	22
20365A Dorche-E	21	14
21322 Dorche-E	55	26
22322 Dorche-E	39	39
23139A St-Denis	21	16
24444 DeMont-E	55	15
25530 DeMont-E	43	26
26582 DeMont-E	41	29
27622 DeMont-E	60	46
28284 St-Denis	58	12
29492 St-Hubert	73	19
30414 St-Christ	65	40
31411 St-Christ	49	24
32261 Dorche-E	42	26
33521 St-Christ	28	25
34451 St-Thimothée	36	23
35451 St-Thimothée	21	14
36531 DeMont-E	21	16
37532 DeMont-E	28	16
38532 DeMont-E	28	16
39503 Amherst	32	28
40407 Wolfe	29	33
41417 Ontario-E	41	21
42373 Montcalm	93	30
43532 Beauport	28	34
44297 Amherst	19	19
45436 Vaudreuil	76	19
469 Robin	52	29
47576 Vaudreuil	39	32
48496 Vaudreuil	16	24
49595 Montcalm	14	12
50595 Montcalm	21	1
51577 Wolfe	21	1
52625 Amherst	17	21
53556 Amherst	39	17
54197 Ontario-E	41	21
55447 Ontario-E	41	21
56413 Ontario-E	26	23
57465 Ontario-E	41	21
58531 Ontario-E	61	34
59212 Dorche-E	51	21
60496 Vaudreuil	49	19
61104 Dorche-E	49	19
62527 Sherb-E	45	16
63527 Sherb-E	45	16
64777 St-André	41	24

L'honorable M. Rodolphe Lemieux, arrivé à Québec, hier, de retour de son voyage en Europe, a adressé le télégramme suivant :